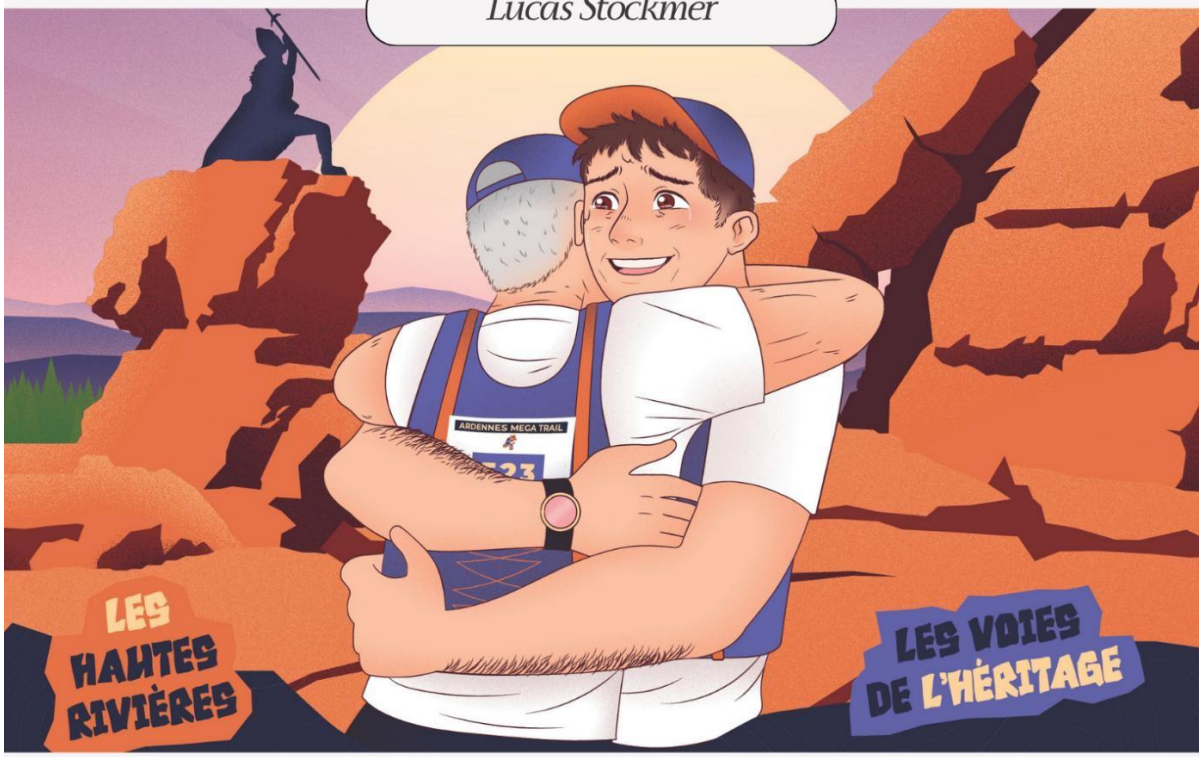
MÉMOIRE 2025-2026

MASTER ANALYSE ÉCONOMIQUE DU SPORT

Étude d'impact économique de l'Ardennes Méga Trail 2026 : L'exclusion des dépenses des résidents en question

Lucas Stockmer



ENCADRÉ PAR JÉRÉMIE BASTIEN

JURY : JÉRÉMIE BASTIEN ET SOPHIE DELABRUYÈRE

UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'Athletic Bélair Club de m'avoir accueilli pour ce stage de fin d'études et de m'avoir donné accès aux éléments nécessaires à la réalisation de cette étude d'impact économique. Un grand merci à Didier Arnould pour l'opportunité. Je tiens également à remercier Alexandre Bocquet pour ces six mois au sein du projet Ardennes Mega Trail 2026 durant lesquels j'ai pu vivre une expérience professionnelle très enrichissante.

Ma reconnaissance va aussi à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes et particulièrement à Fanny Cornet et Hervé Caitucoli pour la mise à disposition de leurs locaux afin de nous réunir et aussi pour leur implication et leur disponibilité durant ces six mois. Je tiens à dire merci au Conseil départemental des Ardennes, notamment à Clément Jacquet, pour leur implication dans notre travail.

Je veux également remercier Jérémie Bastien, mon directeur de mémoire, pour son accompagnement, ses précieux conseils et sa disponibilité tout au long de ce travail de recherche.

Plus globalement, je tiens à remercier grandement les bénévoles de l'Athletic Bélair Club qui m'ont accueilli et mis dans les meilleures dispositions pour travailler durant ce stage. Je remercie également l'ensemble des coureurs, bénévoles et accompagnateurs-visiteurs ayant pris le temps de répondre au questionnaire. Sans leur participation, ce mémoire n'aurait pas été possible.

Enfin, je souhaite remercier mes proches pour leur soutien tout au long de cette année de Master.

Sommaire

Introduction 5

Le trail, une pratique qui a changé d'échelle en trente ans 5

Un outil revendiqué de développement pour les territoires ruraux ... 6

Mesurer l'impact économique d'un événement : une méthode née de la critique 6

L'exclusion des dépenses des résidents, un quasi-automatisme méthodologique 8

Un angle mort local : les Ardennes n'ont jamais fait l'objet d'une étude d'impact 9

L'Ardennes Méga Trail, un terrain d'étude inédit 9

Problématique 10

Annonce du plan 10

PARTIE 1 — Les études d'impact économique événementiel sportif : cadre théorique, méthode standard et la question des résidents 11

1.1 / Les fondements théoriques de la mesure d'impact économique événementiel 11

1.2 / Une méthodologie standardisée mais contestée 16

1.3 / L'exclusion des dépenses des résidents : un quasi-automatisme méthodologique en question 23

1.4 / L'Ardennes Méga Trail : un terrain inédit pour interroger la convention 29

PARTIE 2 — L'Ardennes Méga Trail à l'épreuve des données : terrain d'étude, impact économique et place des résidents 34

2.1 / Le terrain d'étude et la méthodologie d'enquête 34

2.2 / Impact économique de l'événement 41

2.3 / La remise en question de l'effet de substitution : la place des résidents 53

Conclusion générale 59

Bibliographie 61

Annexes 64

Liste des abréviations et acronymes 71

Résumé

Ce mémoire interroge la pertinence de l'exclusion systématique des dépenses des résidents dans les études d'impact économique événementiel sportif, à partir du cas de l'Ardennes Méga Trail (édition 2026). La première partie retrace les fondements théoriques de la mesure d'impact notamment avec la théorie de la base, l'effet multiplicateur et la méthodologie standardisée du champ, avant de discuter les justifications théoriques de cette convention d'exclusion. La seconde partie de ce travail mobilise 546 réponses à un questionnaire construit avec les différentes parties prenantes de l'étude, croisées avec les effectifs officiels de coureurs et de bénévoles. Le croisement de ces données a permis de calculer l'impact économique de l'événement selon la méthode de l'injection nette à deux échelles territoriales emboîtées : le département des Ardennes et le Parc naturel régional des Ardennes. Le calcul d'impact a été réalisé selon deux scénarios tenant compte de l'incertitude entourant le volet des accompagnateurs-visiteurs. L'impact économique final s'établit entre 661 449 € et 1 735 766 € pour le département, et entre 509 815 € et 1 453 534 € pour le Parc, selon le scénario retenu. Interrogés directement, les résidents déclarent pourtant avoir modifié leur consommation du fait de l'événement dans des proportions proches de celles des personnes provenant de l'extérieur du territoire. Cela nous invite à ne plus considérer leur exclusion comme une obligation dans le cadre des études d'impact, mais comme une convention à discuter au cas par cas.

Abstract

This dissertation questions the relevance of the systematic exclusion of resident spending in sport event economic impact studies, using the Ardennes Méga Trail (2026 edition) as a case study. The first part retraces the theoretical foundations of impact measurement notably economic base theory, the multiplier effect, and the field's standardized methodology before discussing the theoretical justifications for this exclusion convention. The second part of this work draws on 546 responses to a questionnaire built with the study's various stakeholders, cross-referenced with official runner and volunteer registries. Cross-referencing this data made it possible to calculate the event's economic impact using the net injection method, at two nested territorial scales : the Ardennes department and the Ardennes regional nature park. The impact calculation was carried out under two scenarios accounting for the uncertainty surrounding the accompanying-visitors segment. The final economic impact ranges from €661,449 to €1,735,766 for the department, and from €509,815 to €1,453,534 for the park, depending on the scenario. When asked directly, however, residents report having changed their spending because of the event in proportions close to those of people coming from outside the territory. This suggests their exclusion should no longer be treated as a requirement in impact studies, but as a convention to be discussed on a case-by-case basis.

Introduction

Le trail, une pratique qui a changé d'échelle en trente ans

Le trail n'est pas une discipline récente en comparaison avec l'athlétisme qui lui trouve ses racines chez les Grecs durant l'Antiquité. C'est surtout depuis le milieu des années 1990 qu'il change véritablement d'échelle en France. La création de la Grande Course des Templiers en Aveyron en 1995, par Gilles Bertrand et Odile Baudrier, est généralement considérée comme le moment où le mot « trail » entre dans le vocabulaire sportif français et où la pratique sort du cadre strict de l'athlétisme sur piste. En 2003, l'Ultra-Trail du Mont-Blanc est créé à Chamonix et devient en quelques années la course la plus connue de la discipline, y compris chez les personnes qui n'ont jamais couru. En 2008, la Fédération Française d'Athlétisme obtient la délégation du ministère des Sports pour organiser et classifier ces épreuves, ce qui marque une première étape dans la structuration officielle du milieu. Pour rappel, cette délégation permet à celui qui l'obtient d'organiser les compétitions officielles de la discipline et d'en édicter les règles.

C'est surtout à partir des années 2010 que la croissance du nombre de coureurs s'accélère nettement, et les chiffres des quinze dernières années en témoignent. En 2024, la France a franchi le seuil symbolique du million de traileurs, avec une progression de 92 % en seulement neuf ans (FFA & Union Sport & Cycle, 2024, Baromètre Finisher Athlé 2024). Ce cap place le pays parmi les nations les plus dynamiques du trail au niveau mondial. Le trail est même devenu majoritaire dans le paysage français de la course à pied en 2023, avec 4268 courses organisées contre 3932 pour la route, une inversion historique. Les chiffres de l'année 2024 creusent l'écart avec 4968 courses de trail contre 4026 pour les courses ayant lieu uniquement sur route. La pratique du trail qui était, il y a trente ans, une pratique de niche réservée aux massifs pyrénéens et alpins est donc devenue un phénomène diffusé sur l'ensemble de l'hexagone.

Cette expansion a aussi un poids économique qui n'a rien d'anecdotique. Selon une étude établie par Ouest France, un ultra-traileur dépense environ entre 1 100 euros et 2200 euros par an (u-Trail, 2025). L'équipement représenterait environ 60% de ces coûts. L'habillement représente une fourchette allant de 350 à 600 euros. Le secteur s'est structuré autour de marques devenues incontournables comme Hoka, Salomon ou Millet. À l'échelle d'un seul événement, cette dimension économique peut atteindre des

montants considérables : Isabelle Viseux-Poletti, directrice de l'UTMB Mont Blanc déclarait en 2023 les retombées économiques de l'événement pour l'espace Mont-Blanc à environ 23 millions d'euros (Lyon Capitale, 2023).

Un outil revendiqué de développement pour les territoires ruraux

Cette diffusion du trail dans des terres parfois éloignées des grandes métropoles n'a rien d'un hasard et s'inscrit dans un mouvement plus large de valorisation économique des sports de nature par les territoires ruraux, documenté depuis une trentaine d'années par la recherche française. Face au recul de l'activité agricole et au développement du secteur tertiaire, beaucoup de territoires ruraux ont vu dans le tourisme sportif de plein air un moyen de valoriser des ressources jusque-là peu monétisées : les paysages (forêt, lac, montagne…), le dénivelé, le patrimoine naturel. Selon le modèle proposé par Campagne et Pecqueur (2014), ce processus suppose de transformer des ressources dites « génériques » dont la nature fait partie en ressources dites « spécifiques ». Cette transformation permet de générer une "rente de qualité territoriale" (Lacroix, Mollard & Pecqueur, 2000) combinant la qualité intrinsèque des biens valorisés et l'image du territoire qui les porte. Cette dynamique, jugée particulièrement nécessaire pour les zones rurales les plus fragiles, ne peut toutefois se déployer sans une gouvernance coordonnée entre l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette valorisation économique rejoint un cadre théorique plus large, celui des économies dites « résidentielles et présentielles » décrit par Davezies (2008). Dans beaucoup de territoires ruraux, la richesse ne provient plus d'une base productive exportatrice au sens classique, mais d'une circulation de revenus liée à la présence de populations, résidents, retraités, touristes, dont la consommation locale irrigue l'économie du territoire. Cette façon de penser la richesse d'un territoire nous semble particulièrement utile pour ce mémoire, parce qu'elle nous invite à ne pas considérer d'emblée la consommation locale, y compris celle des résidents, comme économiquement neutre pour un territoire. Nous y reviendrons plus tard, car c'est le point de départ de notre questionnement et de l'enjeu de ce mémoire.

Mesurer l'impact économique d'un événement : une méthode née de la critique

Pour les collectivités et les élus de communes qui accueillent ce genre d'événement, une question revient sans cesse : quelle est la retombée économique réelle pour le territoire ? C'est l'objet des études d'impact économique événementiel, un champ de recherche né aux États-Unis dans les années 1980-1990 et construit en grande partie par la critique. L'article de Crompton publié en 1995 sur les onze sources de mauvaise application a joué un rôle déterminant dans la construction méthodologique du champ. L'utilisation de multiplicateurs de chiffre d'affaires plutôt que de revenu des ménages, confusion entre bénéfices totaux et marginaux, ou inclusion à tort de dépenses qui auraient eu lieu de toute façon en font partie. La méta-analyse de Kasimati (2003) sur les Jeux Olympiques confirme cette tendance systématique à la surévaluation. Preuss (2005) souligne que ces études prennent trop rarement en compte les effets d'éviction, c'est-à-dire le déplacement d'activités provoqué par l'événement lui-même.

En France, cette exigence méthodologique a été reprise et outillée par le Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges (CDES), sous l'impulsion notamment de Jean-Jacques Gouguet et Éric Barget, qui adaptent au sport la théorie économique de la base (Barget & Gouguet, 2010). Cette théorie distingue les activités dites « basiques », tournées vers l'extérieur du territoire et à l'origine d'un afflux net de revenus externes, des activités dites « induites », qui satisfont les besoins de la population locale et redistribuent localement, par rondes successives, la richesse apportée par le secteur basique. Un événement sportif peut ainsi être considéré comme une activité basique à partir du moment où il attire des visiteurs extérieurs au territoire. L'ampleur de cette redistribution locale se mesure par un effet multiplicateur, que Bourg et Gouguet (1998) proposent de décomposer en deux temps : un multiplicateur de première vague, pour l'effet de court terme de l'injection nette de revenus, et un multiplicateur des effets induits suivants, qui s'étale dans le temps selon le degré d'intégration économique du territoire d'accueil de l'événement. C'est aujourd'hui la référence recommandée par la Direction Générale des Entreprises et l'Observatoire National du Sport, mobilisée pour des événements de toutes tailles : la Coupe du Monde de Rugby 2007, dont l'impact a varié de 21 millions d'euros en Midi-Pyrénées à 254 millions en Île-de-France, ou encore l'étude d'impact du Championnat de France d'Enduro à Saint-Flour, menée par le CDES pour la Fédération Française de Motocyclisme en 2026 (CDES/FFM, 2026). Cette dernière nous servira de point de comparaison méthodologique, dans la mesure où elle porte, comme

l'Ardennes Méga Trail, sur un événement de taille moyenne organisé dans un territoire rural.

L'exclusion des dépenses des résidents, un quasi-automatisme méthodologique

Un principe semble rester pour l'ensemble de ces cadres théoriques : seules les dépenses des visiteurs extérieurs au territoire sont comptabilisées comme un impact économique réel. Les dépenses des résidents locaux sont systématiquement exclues, au nom de ce que la littérature appelle l'effet de substitution (Crompton & McKay, 1994 ; Seaman, 2006). Selon cet effet, l'argent qu'un résident dépense à l'occasion de l'événement est de toute façon de l'argent qu'il aurait dépensé localement, événement ou non. Cela consiste à dire que la consommation des locaux n'est pas une richesse nouvelle pour le territoire mais un simple transfert de consommation. Ce principe est devenu un quasi-automatisme méthodologique car on le retrouve sur toutes les études d'impact économique en France. Il repose sur une hypothèse forte mais implicite : celle de l'invariance du comportement de consommation des résidents, que l'événement ait lieu ou non. A notre avis, cette hypothèse entre en tension avec le cadre des économies résidentielles évoqué plus haut dans lesquelles la consommation locale participe pleinement à la richesse effective d'un territoire dès lors qu'elle est mobilisée par un facteur local. C'est précisément cette tension que nous voulons interroger dans notre travail.

Une enquête réalisée en septembre 2016 par OpinionWay pour Sporsora, relayée par l'Observatoire de l'économie du sport du ministère des Sports dans sa Lettre Sport éco de mai 2017 (OpinionWay pour Sporsora, 2016), montre qu'une partie non négligeable de la population française ajuste ses habitudes de consommation à l'occasion d'un grand événement sportif : 13 % des répondants adaptent leur consommation de boissons et d'alcool, 7 % leur consommation d'équipements et de vêtements de sport, 6 % leurs livraisons de repas à domicile, et 4 % leurs achats de produits audiovisuels. La tenue d'un tel événement est aussi citée comme premier facteur de fierté nationale par 44 % des répondants. Il faut nuancer ce résultat, obtenu sur de grands événements médiatisés à l'échelle du pays comme l'Euro ou les Jeux Olympiques, et non sur l'accueil local d'une épreuve de proximité comme l'Ardennes Méga Trail. Mais il illustre au moins qu'un événement sportif peut modifier des comportements de consommation plutôt que

simplement les déplacer dans l'espace, une nuance que la seule notion de substitution ne permet pas de voir.

Un angle mort local : les Ardennes n'ont jamais fait l'objet d'une étude d'impact

Malgré la place grandissante du trail dans le paysage sportif français et malgré l'existence d'une méthodologie bien établie pour mesurer l'impact économique d'un événement, un constat s'impose : à notre connaissance, aucune étude d'impact économique n'a jamais été menée sur une épreuve sportive organisée dans le département des Ardennes. Le territoire accueille pourtant des dizaines de trails chaque année. Pour n'en citer que quelques-uns, on retrouve le Rimbaud City Trail à Charleville-Mézières, l'Aymon Trail à Bogny-sur-Meuse ou encore le Trail'loween qui a lieu dans la commune de Nouvion-sur-Meuse. Le plus connu reste en toute logique l'Ardennes Méga Trail qui voit sa réputation dépasser les frontières du département et même françaises. Aujourd'hui, aucun diagnostic chiffré n'a permis jusqu'ici d'objectiver leur contribution économique réelle pour le département ou pour le Parc naturel régional des Ardennes, sur le territoire duquel se déroule une partie du tracé de ces courses. Ce vide n'est pas propre aux Ardennes : beaucoup de territoires ruraux de taille moyenne, qui accueillent des événements sportifs sans disposer des relais universitaires des grandes métropoles ou des massifs alpins, restent dans une situation comparable. Mais c'est précisément ce constat, appliqué à un territoire que nous connaissons bien, qui est à l'origine de ce mémoire.

L'Ardennes Méga Trail, un terrain d'étude inédit

L'Ardennes Méga Trail nous a semblé être un bon terrain pour combler ce manque et plus largement, pour interroger la méthodologie standard elle-même. C'est un événement de taille moyenne, ancré sur un territoire rural en reconversion économique, qui mobilise plusieurs publics aux profils de dépense a priori différents : coureurs, bénévoles, accompagnateurs, visiteurs. Deux échelles territoriales distinctes et emboîtées, le département des Ardennes et le Parc naturel régional, peuvent en plus y être étudiées séparément. Nous aurions pu étudier l'impact pour la ville hôte d'Hautes-Rivières mais cela nous semblait plus intéressant de mener cette étude sur des territoires plus larges car l'événement touche un grand nombre de communes grâce aux tracés de ses multiples

courses. Afin de mener cette étude, nous avons mené une enquête quantitative d'une vingtaine de questions auprès de l'ensemble de ces publics à l'occasion de l'édition 2026, ce qui nous a permis de récolter des données primaires sur les comportements de dépense de 546 répondants, résidents du territoire compris. C'est justement cette population que la méthodologie standard exclurait a priori du calcul d'impact, mais que nous proposons ici d'examiner.

Problématique

Dans quelle mesure l'exclusion systématique des dépenses des résidents, principe quasi automatique des études d'impact économique événementiel sportif, est-elle justifiée dans le cas d'un événement de territoire comme l'Ardennes Méga Trail ?

Annonce du plan

Pour répondre à cette question, ce mémoire s'organise en deux parties. La première est consacrée aux études d'impact économique événementiel sportif elles-mêmes : nous y revenons sur les fondements théoriques de la mesure d'impact, la théorie de la base et l'effet multiplicateur, avant de détailler la méthodologie standardisée du champ et la question qui nous intéresse en premier lieu, celle de l'exclusion des résidents et de ses justifications. Cette première partie se referme sur les raisons qui nous ont conduits à choisir l'Ardennes Méga Trail comme terrain d'étude, en écho au constat dressé en introduction. La seconde partie mobilise nos propres données, celles que nous avons collectées sur l'Ardennes Méga Trail, pour discuter empiriquement cette convention. Nous y présentons d'abord notre méthodologie d'enquête et les deux territoires étudiés, les Ardennes et le Parc naturel régional. Nous exposons ensuite nos résultats en termes d'impact économique de l'événement. Enfin, dans une dernière section, nous nous demandons si les résidents ne devraient pas être considérés comme des acteurs économiques à part entière, en nous appuyant sur l'analyse de nos propres données pour discuter cette question.

PARTIE 1 — Les études d'impact économique événementiel sportif : cadre théorique, méthode standard et la question des résidents

Cette première partie a pour objectif de poser le cadre théorique et méthodologique dans lequel s'inscrit ce mémoire. Une fois ce cadre posé, nous mobiliserons nos propres données dans une seconde partie. Le but est de comprendre comment s'est construit depuis une quarantaine d'années, le champ des études d'impact économique notamment dans l'événementiel sportif. Il est intéressant de comprendre quels outils il a développé pour objectiver la retombée économique d'un événement pour un territoire, et sur quelle méthodologie repose aujourd'hui l'exclusion quasi systématique des dépenses des résidents dans le calcul final. Cette dernière question ne peut être discutée sérieusement qu'après avoir été replacée dans l'histoire et la logique interne du champ qui l'a produite. Nous reviendrons donc d'abord sur les fondements théoriques de la mesure d'impact, la théorie économique de la base et l'effet multiplicateur qui en découle (1.1), avant de détailler la méthodologie standardisée qui s'est imposée dans le champ, ainsi que ses limites déjà bien documentées par la littérature (1.2). Nous nous arrêterons ensuite plus longuement sur la question qui nous intéresse au premier chef, celle de l'exclusion des résidents et de ses justifications théoriques (1.3). Cette première partie se refermera enfin sur les raisons qui nous ont conduits à choisir l'Ardennes Méga Trail comme terrain d'étude, en écho au constat dressé en introduction (1.4).

1.1 / Les fondements théoriques de la mesure d'impact économique événementiel

1.1.1 / Un champ né de la critique nord-américaine

Le champ des études d'impact économique événementiel est né dans les années 1980 et 1990 aux États-Unis. La multiplication des équipements sportifs professionnels financés en tout ou partie par des fonds publics a suscité une demande sociale et politique croissante de justification. Afin de le justifier auprès des administrés, les collectivités qui subventionnent un stade ou l'accueil d'un événement veulent savoir ce que cet investissement rapporte concrètement au territoire. Les organisateurs eux-mêmes, qui

ont un intérêt direct à obtenir ou renouveler ces financements, ont pris l'habitude de commander ou de produire des études chiffrant ces retombées.

C'est précisément cette production de chiffres indiquant les retombées qui a suscité la vigilance des chercheurs. Dès la fin des années 1980, plusieurs travaux indépendants ont montré que les retombées annoncées par les organisateurs étaient très souvent surestimées par rapport aux évaluations ex post réalisées selon une méthodologie dite rigoureuse (Crompton, 2006). Le champ des études d'impact économique événementiel s'est donc construit en réaction à cette pratique, avec un objectif clairement critique : mettre en place des règles méthodologiques suffisamment stricte pour qu'un chiffre d'impact économique ne soit plus un argument de communication et devienne un résultat scientifiquement discutable.

L'article fondateur de Crompton (1995) dans le *Journal of Sport Management* sous le titre « Economic Impact Analysis of Sports Facilities and Events : Eleven Sources of Misapplication » occupe une place particulière dans cette histoire. Il ne propose pas une nouvelle méthode de calcul mais recense onze sources récurrentes d'erreur ou de manipulation dans le calcul d'un impact économique événementiel. Il précise d'ailleurs que ces erreurs peuvent être volontaires notamment dans le but de gonfler les chiffres déclarés. Trente ans plus tard, cet article structure encore aujourd'hui la manière dont la littérature scientifique évalue la robustesse d'une étude d'impact. Nous y reviendrons en détail dans la partie consacrée à la méthodologie standardisée (1.2.1). L'article de Crompton marque en tout cas un moment fondateur : celui où la mesure d'impact économique événementiel devient un objet de recherche à part entière qui est couplé à des données empruntées à l'économie régionale. Ce n'est plus seulement un exercice de communication institutionnelle. Cette nécessité de justifier l'allocation du budget n'est pas propre au sport professionnel nord-américain. On le retrouve à chaque fois qu'une collectivité publique française est sollicitée pour subventionner l'accueil d'un événement sportif y compris de taille modeste. Une association comme peut l'être un club porteur d'un trail, sollicite fréquemment des subventions qu'elles soient municipales, départementales, régionales et même parfois nationales. Elle peut également demander des mises à disposition de personnel et de matériel pour couvrir des postes de dépense (sécurité, signalisation, communication…) que ses seules ressources propres ne permettent pas de financer. Dans ce contexte, la capacité à documenter la retombée

économique générée par l'événement pour le territoire d'accueil constitue un argument de poids dans le dialogue avec les collectivités partenaires. Cela explique notamment la multiplication de ce type d'études y compris dans des contextes où les moyens de collecte de données restent limités par rapport à ceux mobilisables pour un très grand événement international comme une Coupe du Monde ou les Jeux Olympiques. Obtenir des données permettant de justifier les besoins de l'événement faisait d'ailleurs partie des premiers arguments quand nous avons proposé notre étude aux organisateur de l'Ardennes Mega Trail 2026.

Aujourd'hui, on distingue nettement deux types de production. D'un côté, des études dites ex ante, réalisées avant la tenue de l'événement pour en justifier le financement ou la candidature, le plus souvent commanditées par les organisateurs eux-mêmes ou par les collectivités qui les soutiennent, et dont la littérature a montré qu'elles tendent structurellement à surestimer les retombées attendues (Crompton, 2006). De l'autre, des études ex post, réalisées après la tenue de l'événement à partir de données réellement observées plutôt que de projections, généralement produites par des équipes universitaires ou des centres de recherche indépendants des organisateurs. A contrario des études ex ante, ici la vocation est précisément de vérifier ou d'infirmer les chiffres annoncés en amont. Notre propre travail se situe explicitement dans cette seconde catégorie : nous avons construit notre enquête à partir de données collectées pendant l'édition 2026 de l'Ardennes Méga Trail, sans lien d'intérêt avec l'organisation de l'événement, ce qui nous place dans une position méthodologique proche de celle que revendiquent les travaux du CDES eux-mêmes.

1.1.2 / La théorie économique de la base appliquée au sport

Le socle théorique sur lequel s'appuie la quasi-totalité des études d'impact économique événementiel est la théorie économique de la base également appelée « théorie de la base résidentielle » selon les auteurs qui la mobilisent. Il s'agit d'un cadre issu de la géographie économique et de l'économie régionale nord-américaines du milieu du XXe siècle. Il explique la croissance économique d'un territoire non par la totalité de son activité mais par la seule partie de cette activité qui est tournée vers l'extérieur du territoire.

Cette théorie distingue deux grandes catégories d'activités économiques. Les activités dites « basiques » sont celles qui produisent des biens ou des services consommés en dehors du territoire pris en compte. Ces activités génèrent via les recettes qu'elles

rapatrient un afflux net de revenus externes qui vient irriguer l'économie locale. Les activités dites « induites » (on parle aussi d'activités non basiques, résidentielles ou domestiques selon les auteurs) sont à l'inverse tournées vers la satisfaction des besoins de la population déjà présente sur le territoire. Il est important de préciser qu'elles ne créent pas de richesse nouvelle au sens de la théorie de la base, mais redistribuent, par rondes successives de dépense et de revenu, la richesse déjà apportée par le secteur basique.

A partir des années 2000, l'application de ce cadre à l'analyse d'impact économique événementiel a été formalisée en France par le Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES) situé à Limoges, sous l'impulsion notamment de Jean-Jacques Gouguet et Éric Barget qui en ont précisé les fondements théoriques et les conditions d'application au cas des grands événements sportifs (Barget & Gouguet, 2010). Un événement sportif peut être analysé comme une activité basique dès lors qu'il attire sur le territoire des visiteurs qui n'y résident pas et qui y consomment des biens et des services financés par des revenus gagnés ailleurs. Ces revenus peuvent venir de l'hébergement, de la restauration, du carburant, des équipements, loisirs annexes... Pour le territoire d'accueil, ces dépenses constituent une injection nette de revenus qui n'aurait pas eu lieu sans l'événement. L'intérêt de ce cadre théorique mais aussi sa principale limite (pour notre propos) est qu'il fait reposer l'intégralité du diagnostic d'impact sur la provenance géographique de la dépense. Il ne prend donc pas en compte sa nature ou le contexte dans lequel elle est réalisée. Par principe, un visiteur extérieur au territoire qui va au restaurant est comptabilisé dans l'impact alors qu'un résident ne l'est jamais, quelles que soient les circonstances. C'est précisément cet arbitrage binaire que nous chercherons à questionner à partir de la section 1.3. Il faut par ailleurs souligner que la théorie de la base elle-même a fait l'objet de critiques indépendamment de son application au champ événementiel sportif. Ayant été créée à une époque où l'économie régionale nord-américaine restait dominée par des logiques industrielles et exportatrices relativement simples à identifier. Cette théorie suppose un territoire économiquement homogène dont on peut tracer une frontière nette entre ce qui est « basique » et ce qui est « induit ». Cette distinction est beaucoup plus délicate à faire dans une économie contemporaine largement tertiarisée, dans laquelle une même activité peut simultanément servir une clientèle locale et une clientèle extérieure, et où les chaînes de valeur se déploient sur des échelles géographiques multiples et sans limite. Cette limite ne remet pas en cause l'utilité

opérationnelle de la théorie de la base pour un exercice circonscrit comme une étude d'impact événementiel. Cependant, elle invite à ne pas considérer la frontière entre activités basiques et induites comme une donnée naturelle et intangible.

1.1.3 / L'effet multiplicateur : mécanismes et limites

La théorie de la base ne s'arrête pas au constat d'une injection nette de revenus liée aux dépenses des visiteurs extérieurs. Cette dernière postule également que cette injection initiale se diffuse ensuite dans l'économie locale par un mécanisme de circulation successive des revenus, plus connu sous le nom d'effet multiplicateur. Bourg et Gouguet (1998) proposent de décomposer cet effet en deux temps distincts qui permettent de mieux comprendre où et comment la richesse importée par l'événement se propage réellement sur le territoire. Le premier temps, que l'on peut qualifier de multiplicateur de première vague ou d'impact direct, correspond à l'effet immédiat de l'injection nette de revenus. Cela correspond au montant total des dépenses réalisées par les visiteurs extérieurs auprès des acteurs économiques du territoire (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, prestataires de service liés à l'événement…). Le second temps correspond aux effets induits qui suivent cette première injection. Ce sont les acteurs économiques qui ont directement bénéficié des dépenses des visiteurs redistribuent à leur tour une partie de ces recettes sous forme de salaires ou encore d'achats auprès de fournisseurs locaux et même des d'investissements. Tout cela va générer de nouvelles rondes de dépense locale jusqu'à la disparition progressive de l'effet multiplicateur. L'ampleur de cet effet multiplicateur dépend directement du degré d'intégration économique du territoire d'accueil, c'est-à-dire de la part des revenus perçus localement qui est effectivement réinjectée dans l'économie locale plutôt que de « fuir » vers l'extérieur. Par exemple, les commerçants locaux s'approvisionnent eux-mêmes auprès de fournisseurs extérieurs au territoire ou alors les salariés résident et consomment en dehors du territoire d'accueil. Plus un territoire est économiquement autonome et diversifié, plus son multiplicateur tend à être élevé. A contrario, un territoire rural de petite taille dont l'appareil productif et commercial est peu diversifié connaît généralement des taux de fuite importants. Cela limite la portée de l'effet multiplicateur quand bien même l'injection initiale serait significative à l'échelle locale. Cette dimension est particulièrement pertinente pour un territoire comme celui de l'Ardennes Méga Trail qui se retrouve dans un tissu économique rural au sein de la Vallée de la Meuse et de la Semoy.

Le département des Ardennes et notamment le territoire englobant ces deux vallées sont en reconversion depuis le déclin de l'activité industrielle et agricole traditionnelle. Ce territoire ne présente pas nécessairement les mêmes capacités de rétention de la richesse qu'un pôle urbain diversifié peut avoir. Nous y reviendrons dans la seconde partie de ce mémoire, lorsqu'il s'agira de discuter concrètement de l'ampleur des effets multiplicateurs observables sur nos deux échelles d'étude : le département des Ardennes et le Parc naturel régional des Ardennes.

Sur le plan opérationnel, l'estimation concrète d'un coefficient multiplicateur pose elle-même des difficultés que la littérature méthodologique a largement documentées. Deux grandes familles d'approches coexistent. La première (qui est d'ailleurs la plus rigoureuse mais aussi la plus exigeante en données) s'appuie sur des tableaux entrées-sorties régionaux qui retracent l'ensemble des échanges interindustriels d'un territoire et permettent de calculer un multiplicateur propre à chaque secteur d'activité concerné par l'événement (hébergement, restauration, transport, commerce de détail…). Cette approche nécessite cependant une désagrégation sectorielle et territoriale des données économiques qui sont rarement disponible à l'échelle d'un département ou d'un parc naturel régional français. La seconde approche qui est plus pragmatique et plus largement mobilisée par le CDES pour les événements de taille intermédiaire (type AMT), consiste à appliquer un ratio de base économique calculé à partir des données disponibles à l'échelle territoriale la plus fine possible (comptes régionaux de l'Insee, données de la Banque de France), au prix d'une perte de précision sectorielle que les auteurs assument comme une limite de l'exercice. Au regard des données mobilisables sur notre terrain, c'est cette seconde approche que nous avons retenue pour ce mémoire et dont nous détaillerons l'application concrète dans la seconde partie. À ce stade, il importe surtout de retenir que la théorie de la base et l'effet multiplicateur qui en découle constituent le socle théorique commun à l'ensemble des études d'impact économique événementiel y compris celles qui, comme la nôtre, cherchent à en discuter certains présupposés. C'est sur ce socle théorique commun que s'est construite, à partir des années 1990, une méthodologie standardisée qui est censée garantir la comparabilité et la robustesse des études d'impact produites dans des contextes très différents. C'est cette méthodologie (apports et limites) qu'il convient à présent de détailler.

1.2 / Une méthodologie standardisée mais contestée

1.2.1 / Les onze sources de mauvaise application selon Crompton (1995)

L'article de Crompton (1995) déjà évoqué précédemment a joué un rôle déterminant dans la structuration méthodologique du champ en identifiant onze sources récurrentes d'erreur. Ces dernières expliquent l'essentiel des cas de surestimation observés dans les études d'impact économique événementiel produites jusqu'à maintenant. Sans en reprendre ici la totalité, plusieurs de ces sources méritent d'être détaillées car elles éclairent directement les choix méthodologiques que nous avons opérés pour ce mémoire.

La première tient à l'utilisation de multiplicateurs de chiffre d'affaires plutôt que de multiplicateurs de revenu des ménages. Un multiplicateur de chiffre d'affaires qui est par essence plus élevé va mesurer l'ensemble des transactions générées par une dépense initiale. Le problème ici est qu'il ne permet pas de faire la distinction dans ces transactions ce qui constitue effectivement un revenu nouveau pour les habitants du territoire. Il tend donc par sa mécanique à gonfler l'impact affiché. Une deuxième source d'erreur porte sur la confusion entre les bénéfices totaux et les bénéfices marginaux de l'événement. Une étude sérieuse doit isoler ce que l'événement rapporte en plus de ce qui aurait de toute façon été généré sur le territoire.

Une troisième source, particulièrement centrale pour notre problématique, concerne l'inclusion à tort des spectateurs et pratiquants locaux dans le calcul d'impact, ainsi que l'absence d'exclusion des « time-switchers » (les visiteurs qui auraient de toute façon visité le territoire, mais qui ont simplement ajusté la date de leur venue pour faire coïncider leur séjour avec l'événement) et des « casuals » (les visiteurs présents sur le territoire pour d'autres raisons que l'événement, mais qui y assistent une fois sur place). Si elles ne sont pas correctement isolées, ces deux catégories conduisent à surestimer l'afflux net de revenus réellement imputable à l'événement.

D'autres sources identifiées par Crompton tiennent à l'utilisation de coefficients multiplicateurs approximatifs ou « bricolés » faute de données locales fiables. Comme évoqué ci-dessus, il est parfois compliqué de construire un coefficient multiplicateur en adéquation avec la véritable situation économique du territoire concerné. Certaines études tendent à emprunter un coefficient calculé pour un autre territoire ou un autre secteur d'activité, faute d'avoir pu en construire un propre au contexte étudié. Cela risque d'affecter la pertinence des données et donc de l'impact final. Une autre source d'erreur

selon Crompton est la confusion entre chiffre d'affaires et effet multiplicateur. Des études additionnent à tort le montant des dépenses initiales et celui des rondes de dépense induites qu'elles ont permis de calculer alors que ces deux montants ne devraient jamais être présentés comme deux impacts distincts et cumulables. La mauvaise délimitation du périmètre géographique retenu pour l'étude constitue une autre source classique d'erreur (déjà évoquée en creux dans notre discussion de la théorie de la base). Plus le périmètre retenu est large, plus une part importante des dépenses qui seraient exclues à une échelle plus fine (celles d'un habitant du département qui ne réside pas dans la commune hôte, par exemple) se retrouve comptabilisée comme un impact, ce qui rend deux études portant sur le même événement mais sur des périmètres différents largement incomparables si ce choix n'est pas clairement explicité. Enfin, Crompton relève l'omission des coûts d'opportunité et des coûts publics engagés pour l'accueil de l'événement (sécurité, voirie, communication…), ainsi qu'une présentation des résultats qui ne mentionne que les bénéfices sans jamais mentionner ces coûts supportés par la collectivité, ce qui empêche toute évaluation véritablement complète du bilan net de l'événement pour le territoire d'accueil.

Même si elle est ancienne, cette liste demeure la grille de lecture critique de référence pour évaluer la robustesse méthodologique d'une étude d'impact économique événementiel. Elle a été largement reprise et confirmée par des travaux ultérieurs. La méta-analyse de Kasimati (2003) portant sur les études consacrées aux Jeux Olympiques d'été montre une tendance systématique des études ex ante à surestimer les retombées économiques par rapport aux évaluations ex post. Tandis que Preuss (2005) souligne que ces études intègrent trop rarement les effets d'éviction, c'est-à-dire le déplacement d'activité économique provoqué par la venue en grand nombre de visiteurs liés directement à l'événement. Par exemple, un visiteur qui comptait venir sur le territoire pour d'autres raisons peut se retrouver découragé et donc ne pas venir car les hébergements sont pleins ou les routes encombrées. La perte des dépenses qu'auraient fait ce visiteur sur le territoire si l'événement n'avait pas eu lieu n'est pas comptabilisé dans le calcul d'impact final. Un autre exemple est celui d'un commerce situé en centre-ville qui se voit perdre sa clientèle habituelle à cause des bouchons au profit de la clientèle temporaire présente durant l'événement. De nouveau, cette perte pour le commerçant n'est pas prise en considération dans le calcul d'impact de l'événement. Au-delà de leur seule dimension monétaire, ces travaux insistent également sur la difficulté à intégrer aux

études d'impact des effets non strictement économiques mais susceptibles d'influencer à terme la trajectoire économique du territoire. Nous parlons ici de la notoriété de l'événement, de son image touristique, d'attractivité résidentielle, de la pratique du sport concerné ou encore de la fierté locale qu'il génère chez les résidents. L'enquête OpinionWay pour Sporsora (2016) montre que 91% des 18-24 ans français déclarent que le sport et les grands événements sportifs ont un impact sur le sentiment de fierté nationale. De plus, nous pouvons rajouter à cela d'autres chiffres : 16% des moins des 34 ans déclarent que les grands événements sportifs leurs ont donné envie de pratiquer un nouveau sport ou encore 12 % des 35-49 ans d'en pratiquer un concrètement de nouveau. Cela suggère que la valeur produite par un événement dépasse le seul cadre de la dépense immédiate qu'il génère. Ces effets qualifiés d'intangibles par une partie de la littérature restent structurellement absents des méthodes de calcul d'impact fondées sur la seule théorie de la base. Nous pouvons constater ici une limite supplémentaire. Elle est d'ailleurs à la fois distincte de celle de l'exclusion des résidents mais aussi en partie liée : un résident qui consomme davantage à l'occasion d'un événement dont il est fier peut difficilement être analysé comme un agent économique dont le comportement serait strictement invariant. C'est en réaction directe à ces constats répétés qu'une méthodologie plus rigoureuse s'est développée et répandue y compris en France.

1.2.2 / La méthodologie française : le rôle du Centre de Droit et d'Économie du Sport

En France, cette exigence de rigueur méthodologique a été reprise et outillée par le Centre de Droit et d'Économie du Sport de Limoges qui a joué depuis le début des années 2000 un rôle moteur dans la diffusion d'une méthode standardisée d'évaluation de l'impact économique des événements sportifs toujours en s'appuyant sur la théorie de la base présentée en 1.1.2. Les travaux de Barget et Gouguet (2010), en particulier leur étude de l'impact économique de la Coupe du Monde de Rugby 2007, ont largement contribué à faire du CDES la référence méthodologique recommandée aujourd'hui par la Direction Générale des Entreprises et par l'Observatoire National du Sport pour ce type d'évaluation, quelle que soit la taille de l'événement considéré.

Cette étude de la Coupe du Monde de Rugby 2007 illustre bien l'un des apports majeurs de la méthode CDES, à savoir la prise en compte différenciée des territoires d'accueil au sein d'une même compétition. L'impact économique mesuré variait ainsi très fortement d'une région à l'autre. L'étude affirme un impact de 21 millions d'euros en Midi-Pyrénées

alors qu'elle l'évalue à 254 millions d'euros en Île-de-France. Cette différence s'explique à la fois par le nombre de rencontres accueillies mais aussi par la capacité d'attraction touristique préexistante de chaque territoire et par le degré d'intégration économique comme évoqué précédemment.

Cette méthode a depuis été mobilisée pour des événements de tailles très diverses. En effet, les études d'impact économiques se sont démultipliées y compris pour des épreuves de portée régionale ou départementale organisées dans des territoires ruraux. C'est notamment le cas de l'étude d'impact économique du Championnat de France d'Enduro, réalisée par le CDES pour la Fédération Française de Motocyclisme à l'occasion de la manche de Saint-Flour en 2026 (CDES/FFM, 2026). L'événement prenant place dans une zone rurale ayant les mêmes contraintes pour la récolte des données, l'étude menée par le CDES semble être un parfait appui et élément de comparaison pour notre travail. Les travaux menés sur ce genre d'événement restent néanmoins minoritaires dans la littérature disponible. Les études d'impact économiques se sont historiquement concentrées sur les très grands événements internationaux pour des raisons financières et de visibilité. Cette asymétrie de la littérature entre grands événements très étudiés et événements de taille intermédiaire quasiment absents du corpus disponible constitue en elle-même un argument supplémentaire en faveur du terrain que nous avons choisi pour ce mémoire, dont nous détaillerons les caractéristiques plus tard.

Il convient enfin de signaler que cette méthode standardisée a également été portée par des travaux de cadrage plus larges destinés à en harmoniser l'application notamment à l'échelle nationale. La Direction Générale des Entreprises et l'Observatoire National du Sport ont ainsi contribué à diffuser des recommandations méthodologiques communes en reprenant explicitement les apports du CDES. L'objectif étant que les études commandées par des collectivités ou des fédérations sportives à des prestataires différents demeurent comparables entre elles. Cette harmonisation institutionnelle constitue un progrès incontestable par rapport à la période antérieure aux travaux de Crompton. Ce choix des instances a pour effet de figer certains choix méthodologiques. Au premier rang de ces choix, on retrouve l'exclusion des résidents, en recommandations quasiment prescriptives, rendant d'autant plus nécessaire un travail de discussion critique comme celui que nous proposons ici.

La méthode distingue en réalité deux temps, et non trois : la mesure de l'impact primaire, puis celle de l'impact secondaire. L'impact primaire regroupe deux sources bien distinctes de dépenses. D'un côté, les dépenses engagées par les organisateurs eux-mêmes pour monter l'événement comme les achats de biens et services, prestations techniques, communication, la sécurité... De l'autre, les dépenses des visiteurs venus spécifiquement pour l'événement, celles qui n'auraient pas eu lieu sur le territoire sans sa tenue.

C'est l'évaluation de cette seconde source qui suit véritablement trois étapes précisées par le guide. La première consiste à catégoriser les visiteurs (spectateurs, participants, accompagnateurs, bénévoles, personnel organisateur) puis à en déterminer le nombre par catégorie, à partir des données de fréquentation disponibles. La deuxième consiste à recueillir, par enquête stratifiée, une dépense moyenne par catégorie de visiteur et par poste de dépense comme l'hébergement, la restauration, les transports, en prenant soin d'exclure les visiteurs locaux et les « occasionnels », c'est-à-dire ceux présents sur le territoire pour d'autres raisons que l'événement. La troisième consiste à agréger ces dépenses moyennes au nombre de visiteurs par strate, pour obtenir la dépense totale imputable à l'événement.

Quant à l'impact secondaire, il s'obtient en appliquant à cet impact primaire un coefficient multiplicateur calculé à partir de modèles économiques (souvent à partir de tableaux entrées-sorties ou via un multiplicateur keynésien). Le guide DGE recommande cependant une grande prudence sur ce coefficient. Ces outils sont rarement disponibles à l'échelle locale en France, et il vaut mieux renoncer à estimer l'impact secondaire plutôt que d'emprunter un coefficient calculé pour un autre territoire sans en justifier le mode de calcul.

1.2.3 / Des limites qui persistent malgré la standardisation

Si la méthode CDES a permis d'harmoniser et de crédibiliser considérablement les études d'impact économique produites en France, elle n'a pas fait disparaître pour autant l'ensemble des difficultés méthodologiques identifiées par la littérature française et même internationale. Trois limites précises méritent d'être signalées ici parce qu'elles structurent également le positionnement de ce mémoire.

Une première étant la difficulté persistante de mesurer précisément les effets d'éviction, c'est-à-dire la part de la fréquentation ou de l'activité économique habituelle du territoire

qui aurait été empêchée ou découragée par la tenue de l'événement (Preuss, 2005). Un événement qui sature les capacités d'hébergement locales et/ou qui modifie temporairement l'accès à certains espaces très fréquentés, peut ainsi détourner une partie de la fréquentation touristique ordinaire du territoire. Par déduction, cela doit venir minorer l'impact net finalement retenu. Dans notre cas, cet effet est particulièrement délicat à isoler pour un événement de sport de nature comme un trail. Le tracé des courses emprunte des espaces également fréquentés en dehors de la période de course.

Une seconde limite tient au caractère par nature ponctuel des évaluations disponibles. La plupart des études d'impact événementiel porte sur une seule édition d'un événement (y compris celles produites par le CDES) ce qui ne permet ni de mesurer d'éventuels effets de notoriété cumulés dans le temps, ni de neutraliser les aléas conjoncturels propres à l'édition étudiée (conditions météorologiques, actualité concurrente, contexte économique général). La méta-analyse de Kasimati (2003) sur les Jeux Olympiques souligne d'ailleurs que les effets économiques d'un événement s'étendent souvent bien au-delà de la période durant laquelle l'événement prend place.

À ces deux limites déjà bien identifiées par la littérature internationale s'ajoutent des difficultés plus directement liées à la collecte des données primaires via notamment les enquêtes et questionnaires. Ces méthodes de récolte de données se basent sur ce que déclarent les répondants. Les résultats peuvent donc s'exposer à un biais de mémorisation, les répondants estimant a posteriori des montants de dépense qu'ils n'ont pas nécessairement suivis avec précision. Ils peuvent retrouver la trace de leurs achats via une application bancaire mais dans le cas où ils ont utilisé des liquidités pendant leurs achats, retracer les dépenses peut s'avérer plus compliqué. On retrouve également un biais de désirabilité sociale, certains répondants pouvant surestimer ou sous-estimer leurs dépenses selon la manière dont ils perçoivent l'enjeu de l'enquête. S'ajoute aussi un risque de biais de sélection dans le recrutement des répondants, les publics les plus disponibles ou les plus engagés dans l'événement (bénévoles, coureurs inscrits de longue date et autres habitués) étant souvent plus faciles à enquêter que des publics plus périphériques comme les accompagnateurs ou les visiteurs. Cela peut déformer le profil moyen de dépense finalement retenu si la structure de l'échantillon n'est pas correctement redressée. Nous reviendrons en détail, dans la seconde partie de ce

mémoire, sur la manière dont nous avons cherché à limiter ces différents biais lors de la construction de notre propre enquête sur l'Ardennes Méga Trail.

Une autre limite mérite d'être signalée et elle rejoint directement la question des coûts d'opportunité identifiée par Crompton (1995) et déjà évoquée auparavant. Cette dernière est la valorisation du travail bénévole. Un événement comme l'Ardennes Méga Trail repose très largement sur la mobilisation de bénévoles (plus de 400 personnes), dont beaucoup sont des résidents du territoire qui consacrent du temps et parfois des moyens matériels propres à l'organisation sans rémunération directe. Ce travail bénévole constitue un apport économique réel pour l'organisation de l'événement. D'ailleurs, cet apport est souvent supérieur au coût qu'aurait représenté son remplacement par du travail salarié, mais il n'apparaît nulle part dans la méthode standard qui se concentre exclusivement sur les flux de dépense monétaire. Qu'elle soit justifiée ou non, cette absence de comptabilisation illustre une nouvelle fois la façon dont la méthode standard tend à ignorer la contribution des résidents à l'événement, qu'elle soit monétaireou non monétaire, comme c'est le cas ici pour le bénévolat.

Enfin, la dernière grande limite et celle qui nous concerne le plus directement dans ce mémoire : c'est la question du traitement des dépenses des résidents du territoire d'accueil. Alors même que la méthode CDES a permis d'affiner considérablement le calcul des dépenses des visiteurs extérieurs, elle reconduit sans en rediscuter les fondements un principe hérité directement de la théorie de la base. Nous parlons ici de l'exclusion systématique des dépenses des résidents du calcul d'impact. C'est précisément cette convention, son origine théorique et ses justifications, que nous proposons d'examiner en détail dans la section suivante.

1.3 / L'exclusion des dépenses des résidents : un quasi-automatisme méthodologique en question

1.3.1 / L'effet de substitution, fondement théorique de l'exclusion

Un principe traverse l'ensemble des cadres théoriques et méthodologiques présentés jusqu'ici : seules les dépenses des visiteurs extérieurs au territoire sont comptabilisées comme un impact économique réel. Les dépenses des résidents locaux sont toujours exclues. Dans la littérature anglo-saxonne, on désigne cela sous le nom d'effet de

substitution, ou effet d'éviction interne (Seaman, 2006). Le raisonnement qui explique cette exclusion peut être résumé ainsi : l'argent qu'un résident dépense lorsqu'un événement a lieu localement est de l'argent qu'il aurait de toute façon dépensé localement. Peu importe si un événement a lieu ou non, l'individu aurait utilisé cet argent dans un autre commerce ou pour un autre usage de loisir. Sa dépense ne constituerait donc pas une nouvelle richesse pour le territoire. Finalement, on parle ici d'un simple transfert de consommation d'un poste de dépense vers un autre sans effet particulier sur l'économie locale.

Ce principe devenu un quasi-automatisme méthodologique que l'on retrouve dans la quasi-totalité des études d'impact produites en France comme à l'étranger mérite pourtant d'être resitué dans son contexte disciplinaire. Seaman montre en particulier que ce traitement de l'effet de substitution n'est pas uniforme selon les champs d'application. La littérature consacrée à l'impact économique des équipements et événements sportifs traite généralement cette question avec un scepticisme radical. Certains auteurs vont même jusqu'à considérer que l'impact incrémental net de nombreux grands événements sportifs tend vers zéro une fois toutes les contraintes d'offre et tous les effets de substitution correctement pris en compte (Agha & Taks, 2018). A contrario, la littérature consacrée à l'impact économique des équipements culturels s'est historiquement montrée nettement moins rigoureuse sur ce même point, ignorant plus souvent les contraintes d'offre locales dans ses évaluations ex ante. Cette différence de traitement entre deux champs pourtant proches dans leur objet suggère que le traitement de l'effet de substitution n'a rien d'une loi universelle. Cependant, il résulte aussi de conventions disciplinaires qui se sont fixées à des moments différents et n'ont pas toujours été soumises à la même exigence critique.

Plus récemment, Agha et Taks (2018) ont tenté de formaliser cette question par un modèle conceptuel distinguant soixante-douze comportements possibles chez les résidents combinés à partir de quatre variables : le sens de variation de la dépense elle-même, le type de commerce fréquenté et son multiplicateur associé, le moment de la dépense, et sa localisation géographique. Ils appliquent ce modèle au Super Bowl 50 qui a pris place à San Francisco en 2016. Cette enquête a été menée pendant les neuf jours entourant l'événement en combinant des questionnaires remplies directement avec la personne interrogée, une diffusion en ligne via des médias locaux et même un panel de

résidents suivi au jour le jour par journal de bord électronique. Les auteurs ont obtenu un total de 790 réponses complètes réparties selon trois échelles territoriales emboîtées : l'agglomération entière, le comté de San Francisco et le comté de Santa Clara où se tenait le match.

Il faut être précis sur ce que mesurent leurs résultats. Pour chaque résident interrogé, les auteurs croisent les réponses aux quatre variables et classent son comportement individuel en quatre catégories. La première catégorie est dite « positive » si sa consommation a généré une richesse nouvelle pour le territoire. La deuxième est « négative » si elle lui en a fait perdre. Les deux dernières sont la catégorie « neutre » (si rien n'a changé ou si les changements se sont annulés entre eux) et « sans rapport » si la dépense se serait de toute façon faite hors du territoire. Les pourcentages qu'ils présentent sont donc des parts de résidents classés dans chaque catégorie, et non des parts de l'argent dépensé par ces résidents pendant l'événement.

Le résultat le plus intéressant pour notre propos n'est d'ailleurs pas la conclusion globale d'un effet qualifié comme « négligeable » mais sa variation selon l'échelle retenue. À l'échelle de toute l'agglomération, la part de résidents au comportement classé positif (5 %) est légèrement supérieur à celle des résidents classés négatifs (2 %), d'où une quasi-neutralité une fois les deux effets compensés. Mais ce résultat global masque des écarts marqués à une échelle plus fine. Si nous prenons le cas de San Francisco, la part de résidents classés négatifs (10 %) dépasse largement celle des résidents classés positifs (3 %). A contrario, à Santa Clara où se jouait le match, c'est l'inverse avec davantage de résidents classés positifs (11 %) que négatifs (7 %). Ce constat rejoint directement notre propos : la neutralité apparente d'un résultat agrégé à grande échelle peut masquer des effets bien réels et contrastés dès qu'on se place à l'échelle d'un territoire plus restreint.

Il importe également de distinguer deux mécanismes que la littérature a parfois tendance à confondre. Le premier est un effet de substitution au sens strict que l'on appelle également effet de déplacement : le résident reporte une dépense déjà prévue d'un poste vers un autre sans modifier le montant global de sa consommation. Cela n'a donc aucun impact pour le territoire ce qui justifie pleinement l'exclusion prévue par la méthode standard. Le second est un effet d'éviction par contrainte d'offre : la présence de l'événement qui engendre une saturation de certaines capacités locales (stationnement, restauration, hébergement, transport…) empêche une partie de la consommation qui

aurait eu lieu en son absence. D'ailleurs, on peut préciser ici qu'elle concerne à la fois les résidents et même les visiteurs extérieurs habituels du territoire. Ces deux mécanismes bien que tous deux qualifiés de « substitution » ne produisent pas les mêmes effets sur le bilan net de l'événement pour le territoire. De plus, ils ne disent rien du mécanisme inverse que nous cherchons à documenter dans ce mémoire : celui d'une consommation additionnelle des résidents rendue possible ou déclenchée par la tenue de l'événement lui-même. Cette nouvelle consommation ne serait ni un déplacement ni une éviction mais une dépense nouvelle qui n'existerait pas sans l'événement concerné.

1.3.2 / Une convention reposant sur une hypothèse forte : l'invariance du comportement des résidents

L'exclusion des dépenses des résidents repose en réalité sur une hypothèse implicite rarement expliquée dans les études d'impact qui l'appliquent. Nous parlons ici de l'invariance du comportement de consommation des résidents indépendamment de la tenue ou non de l'événement considéré. Autrement dit, la méthode standard suppose que le résident qui assiste à l'Ardennes Méga Trail, qui y participe comme bénévole, ou qui vient y encourager un proche, aurait de toute façon dépensé le même montant. Il aurait d'ailleurs dépensé dans les mêmes proportions si l'événement n'avait pas eu lieu. Cette hypothèse d'invariance stricte est nettement plus forte que ce que suggèrent les données disponibles sur les comportements réels de consommation à l'occasion de grands événements sportifs.

Une enquête réalisée en septembre 2016 par OpinionWay pour Sporsora, relayée par l'Observatoire de l'économie du sport du ministère des Sports dans sa Lettre Sport éco de mai 2017 (OpinionWay pour Sporsora, 2016), apporte un éclairage utile sur ce point précis bien qu'elle porte sur des événements sportifs médiatisés à l'échelle nationale comme une Coupe du monde de football ou les Jeux Olympiques par exemple et non sur l'accueil local d'une épreuve de proximité. Cette enquête montre qu'une partie non négligeable de la population française déclare ajuster ses habitudes de consommation à l'occasion d'un grand événement sportif. On retrouve dans ces habitudes de consommation les boissons et l'alcool, l'équipement sportif, la restauration à domicile ou les produits audiovisuels... Nous avons déjà cité précédemment les chiffres de cette étude donc il nous semble inutile de les remettre ici. Le résultat de cette enquête doit être nuancé compte tenu de l'écart d'échelle avec un événement comme l'Ardennes Méga Trail

mais il illustre quand même un point important pour notre problématique. En effet, un événement sportif peut modifier des comportements de consommation, en les intensifiant ou en les réorientant, et pas seulement les déplacer dans l'espace ou dans le temps sans effet net. Une nuance que la seule notion de substitution, prise dans son sens le plus stricte, ne permet pas de faire apparaître. Si un résident consomme davantage ou différemment à l'occasion de l'événement, plutôt que de simplement transférer une consommation déjà prévue, alors l'hypothèse d'invariance qui justifie son exclusion du calcul d'impact devient empiriquement discutable.

Cette hypothèse d'invariance du comportement des résidents mérite également d'être interrogée à un niveau plus fin que celui de la population résidente prise dans son ensemble. La catégorie « résident » recouvre en réalité des situations très hétérogènes du point de vue de la relation à l'événement. Une méthode standard binaire (résident/non-résident) ne permet pas de distinguer. En effet, un résident bénévole qui consacre plusieurs jours à l'organisation de l'événement n'a manifestement pas le même rapport à la dépense qu'un résident qui découvre l'événement par hasard en se promenant sur le tracé ou alors qu'un résident qui vient spécifiquement encourager un proche inscrit sur l'une des courses. A priori, rien ne permet de supposer que ces trois profils de résidents auraient le même comportement de consommation en l'absence de l'événement. Ni même qu'ils auraient été présents au même endroit ce jour-là. Ce constat trouve un appui méthodologique dans les travaux récents de Rossini et al. (2025) qui ont précisément cherché à sortir d'une lecture binaire de la fréquentation d'un événement sportif. Dans leurs travaux, ils distinguent au sein d'un même championnat universitaire, les athlètes et le personnel technique des spectateurs, puis les spectateurs résidents des non-résidents. Leur étude démontre par régression que la dépense individuelle varie significativement selon la nature du rapport à l'événement. Plusieurs paramètres rentrent en compte : le rôle occupé, la satisfaction, l'intérêt pour l'offre locale, l'état émotionnel et non plus seulement le seul critère de résidence. Leur modèle n'explique d'ailleurs qu'une part modeste de la variance totale ($R^2 \approx 17{,}5$ % pour les spectateurs) ce qui confirme qu'aucune variable unique (pas même le statut de résident) ne suffit à rendre compte du comportement de dépense d'un individu lors d'un événement sportif. C'est précisément cette hétérogénéité interne à la catégorie des résidents que nous avons cherché à documenter empiriquement en construisant notre enquête. Nous le détaillerons dans la seconde partie de ce mémoire.

1.3.3 / De la convention à l'hypothèse : vers une remise en question de l'exclusion

Les deux points précédents convergent en réalité vers un même constat : l'exclusion des dépenses résidentes. Si cette dernière semble ancrer dans le champ, elle repose néanmoins sur une hypothèse d'invariance que ni les données déclaratives disponibles ni l'hétérogénéité des profils de résidents ne permettent vraiment de confirmer. Cette fragilité n'est d'ailleurs pas qu'une question universitaire qui resterait cantonnée aux débats entre chercheurs. Il faut rappeler que ce champ de recherche est né d'une demande de justification adressée aux collectivités qui financent des équipements ou des événements sportifs. Son objectif affiché était d'ailleurs précisément qu'un chiffre d'impact ne reste pas un simple argument de communication. Si la frontière entre ce qui compte et ce qui ne compte pas dans le calcul d'impact repose sur une hypothèse aussi fragile, alors ce n'est pas seulement sa précision technique qui doit être interrogée mais bien sa légitimité auprès de ceux qui utilisent ces chiffres pour prendre des décisions, et cela peu importe le type de décisionnaire. Qu'il soit une collectivité, un investisseur privé, un particulier ou même une université, la problématique reste identique.

Cette fragilité rejoint par ailleurs un débat plus large en économie territoriale. Le cadre des économies dites « résidentielles et présentielles », mobilisé notamment par Davezies (2008) et déjà évoqué en introduction, invite à ne pas considérer d'emblée la consommation locale comme économiquement neutre pour un territoire. Il faut toutefois se garder d'en faire un argument direct allant contre l'hypothèse d'invariance. Ce cadre explique en effet la richesse d'un territoire par l'origine externe des revenus qui y circulent. Il peut s'agir de pensions de retraite, de salaires de navetteurs travaillant hors du territoire, ou de dépenses touristiques financées par des revenus gagnés ailleurs, et non par la seule présence locale des résidents. C'est une frontière différente de celle tracée par la théorie de la base présentée auparavant mais ce n'en est pas moins une frontière. Un résident qui dépense davantage à l'occasion de l'événement, sans que cet argent provienne d'un revenu externe ou d'une désépargne, reste dans cette même logique un cas de redistribution interne autrement dit exactement ce que l'effet de substitution est censé capter depuis le départ. A lui seul, ce cadre ne suffit donc pas à remettre en cause l'exclusion des résidents. Il vient plutôt conforter ce que nous avons montré plus haut, à savoir que la catégorie « résident » est trop hétérogène pour être traitée comme un bloc structurellement invariant.

C'est cette fragilité de la convention, identifiée théoriquement mais encore peu instruite empiriquement dans la littérature française, que nous proposons de discuter à partir de nos propres données dans la seconde partie de ce mémoire. Concrètement, il s'agira de comparer le comportement de dépense de plusieurs profils de résidents de l'Ardennes Méga Trail, qu'il s'agisse des bénévoles mobilisés sur plusieurs jours, des accompagnateurs venus soutenir un proche inscrit sur une course, ou des simples curieux venus assister à l'événement sans lien direct avec lui, pour voir s'ils se comportent réellement comme le prévoit l'hypothèse d'invariance ou si leur consommation varie selon la nature de leur lien à l'événement. Nous prendrons également en compte les coureurs qui représentent une majorité des réponses à notre questionnaire. Ce travail ne prétend évidemment pas trancher un débat théorique qui dépasse largement le cadre de ce mémoire. En revanche, il permet d'apporter l'un des premiers éléments de réponse empirique français à cette question, et de nourrir plus largement la réflexion méthodologique du champ sur la place qu'il convient de réserver aux résidents dans le calcul d'impact économique événementiel. L'originalité de notre travail, au-delà d'être un des premiers à questionner ce point méthodologique, est son terrain d'étude qui n'a jamais encore été exploité. C'est ce que nous allons présenter dans la prochaine sous-partie.

1.4 / L'Ardennes Méga Trail : un terrain inédit pour interroger la convention

1.4.1 / Un territoire jamais évalué malgré une offre de trail dense

Malgré la place grandissante du trail dans le paysage sportif français depuis dix ans et malgré l'existence d'une méthodologie bien établie pour mesurer l'impact économique d'un événement sportif, un constat s'impose : à notre connaissance, aucune étude d'impact économique n'a jamais été menée sur une épreuve sportive organisée dans le département des Ardennes. Ce constat est d'autant plus frappant que le territoire accueille pourtant des dizaines de trails chaque année. Aucun diagnostic chiffré n'ait jusqu'ici permis d'objectiver leur contribution économique réelle pour le département ou pour le Parc naturel régional des Ardennes. Ce vide méthodologique n'est pas propre aux Ardennes. Il concerne effectivement plus largement de nombreux territoires ruraux de taille moyenne qui accueillent des événements sportifs sans disposer des relais

universitaires dont bénéficient les grandes métropoles ou les massifs alpins. Ce sont les seuls contextes dans lesquels la littérature académique française a pour l'instant mobilisé la méthode CDES à l'échelle d'un événement de sport de nature. C'est précisément à partir de ce constat, appliqué à un territoire que nous connaissons bien, qui est à l'origine de ce mémoire et à la recherche de ce stage. Cela nous a conduits à choisir l'Ardennes Méga Trail comme terrain d'étude.

Il semble important d'apporter des précisions. Les Ardennes ne sont pourtant pas un territoire dépourvu de dynamique sportive de nature. La présence du Parc naturel régional des Ardennes (dont d'ailleurs une partie du tracé de l'Ardennes Méga Trail emprunte le territoire) témoigne au contraire d'une politique de valorisation des ressources naturelles locales et de son patrimoine dans une logique proche de celle documentée par la littérature sur les sports de nature évoquée précédemment. Mais cette mise en valeur touristique et sportive du territoire ne s'est jamais accompagnée d'un travail de quantification économique équivalent à celui qui existe pour des massifs plus anciennement structurés autour du tourisme sportif de plein air comme le Vercors et l'Ardèche ou encore les massifs alpins et pyrénéens. Ce décalage entre une offre événementielle existant bel et bien et une absence totale de diagnostic économique constitue en tous cas à notre sens, un problème en soi pour les acteurs locaux. Qu'ils soient organisateurs associatifs, comme l'Athlétic Bélair Club à l'origine de l'Ardennes Méga Trail, ou décideurs publics, avoir une idée des retombées économiques des sports de nature et de leur organisation permettrait à ces derniers d'établir un plan pour continuer leur développement.

Ce déficit de connaissance locale s'inscrit enfin dans un contexte territorial marqué par une reconversion économique de long terme, documentée pour le département des Ardennes (Van Lu & Perron, 2012 ; Insee, 2024). L'ancien tissu industriel, en particulier autour de la métallurgie et de la vallée de la Meuse, s'est fortement contracté depuis les dernières décennies du XXe siècle : entre 2001 et 2011, l'industrie ardennaise perdait déjà 6 500 emplois salariés, dont la moitié dans la seule filière métallurgie-travail des métaux, dont les effectifs sont passés de 12 000 à 8 500 salariés en dix ans (Van Lu & Perron, 2012). Cette spécialisation industrielle reste très marquée aujourd'hui : au 4e trimestre 2023, l'industrie représente encore 20,4 % de l'emploi salarié dans les Ardennes, contre 15,5 % pour l'ensemble du Grand Est, et le taux de chômage

départemental reste le plus élevé de la région (9,9 %, contre 7,4 % en moyenne régionale) (Insee, 2024). Dans ce type de contexte, la recherche nouveaux relais de développement dont le tourisme sportif de nature peut constituer une composante parmi d'autres. Celle-ci prend un relief particulier : elle rejoint directement la problématique soulevée par la littérature sur les économies résidentielles et présentielles, pour laquelle la capacité d'un territoire à mobiliser et à retenir localement des flux de revenus liés à la présence de diverses populations devient d'autant plus déterminante que sa base productive traditionnelle s'est affaiblie. C'est dans cette perspective que l'absence de toute étude d'impact économique consacrée aux événements sportifs ardennais nous a semblé constituer une lacune à la fois académique et directement utile aux acteurs de terrain que nous cherchons à combler par ce travail.

1.4.2 / Un événement aux caractéristiques propices à la discussion méthodologique

Au-delà du seul constat d'un vide académique local, l'Ardennes Méga Trail présente plusieurs caractéristiques qui en font un terrain particulièrement adapté et intéressant pour discuter empiriquement la question de l'exclusion des résidents posée précédemment. Tout d'abord, c'est un événement de taille moyenne suffisamment structuré pour générer une fréquentation significative et des retombées mesurables. En revanche, il est suffisamment circonscrit pour permettre une collecte de données exhaustive sur l'ensemble de ses publics, contrairement aux très grands événements internationaux sur lesquels la littérature s'est le plus souvent concentrée jusqu'à maintenant.

C'est ensuite un événement ancré sur un territoire rural en reconversion économique ce qui en fait un cas d'étude cohérent avec la littérature sur la valorisation économique des sports de nature évoquée. Il constitue également un terrain sur lequel la question de l'intégration économique locale, déterminante pour l'ampleur de l'effet multiplicateur se pose avec une acuité particulière. L'événement mobilise entre autres plusieurs publics aux profils de dépense a priori différents, coureurs, bénévoles, accompagnateurs et visiteurs. Cette pluralité au sein du public nous permet de tester la question de l'exclusion des résidents non pas de manière globale et indifférenciée, mais catégorie de public par catégorie de public, en distinguant par exemple le comportement de dépense d'un résident bénévole de celui d'un résident venu simplement encourager un proche. Cette pluralité des publics est elle-même le produit direct du format retenu par les

organisateurs. L'Ardennes Méga Trail ne propose pas une course unique mais plusieurs formats de distances différentes. Toutes les courses ont lieu sur un même week-end ce qui a pour conséquence de démultiplier le nombre de personnes présentes sur le territoire à un instant donné. On retrouve des coureurs engagés sur les différents formats, mais aussi bénévoles mobilisés sur des postes répartis tout au long des tracés (plusieurs dizaines de kilomètres), accompagnateurs venus assister au départ ou à l'arrivée d'un proche, et visiteurs plus occasionnels attirés par l'animation et l'ambiance générale de l'événement. Cette diversité de statuts nous a semblé constituer un atout méthodologique supplémentaire pour documenter empiriquement l'hétérogénéité des comportements de consommation des résidents déjà évoquée dans ce mémoire plutôt que de nous contraindre à une analyse agrégée qui aurait masqué ces différences.

Deux échelles territoriales distinctes et emboîtées, le département des Ardennes dans son ensemble et le Parc naturel régional des Ardennes, peuvent enfin y être étudiées séparément. Cela nous permet de tester la sensibilité de nos résultats à la définition du périmètre géographique retenu. Cette question avait déjà été identifiée comme une source classique de mauvaise application par Crompton (1995). Cet emboîtement territorial présente un intérêt supplémentaire plus directement lié à notre problématique : un résident du Parc naturel régional constitue, du point de vue de l'échelle départementale, un résident au sens strict de la théorie de la base, tandis qu'un résident du département domicilié en dehors du Parc mais présent sur l'événement peut basculer d'une catégorie à l'autre. Cette double lecture nous permettra de vérifier si l'ampleur de la consommation additionnelle des résidents que nous cherchons à documenter varie selon l'échelle territoriale considérée. De plus, nous pourrons vérifier si la convention de l'exclusion des résidents mérite d'être discutée différemment selon la zone géographique retenue pour l'étude d'impact. Nous aurions pu concentrer cette étude sur la seule ville hôte des Hautes-Rivières mais ce choix nous a semblé moins pertinent. L'événement touche par les tracés de ses multiples courses un grand nombre de communes réparties sur ces deux échelles territoriales plus larges.

1.4.3 / Conclusion de la partie et transition vers la partie empirique

Cette première partie nous a permis de retracer la construction du champ des études d'impact économique événementiel sportif, né d'une critique nord-américaine des pratiques de communication institutionnelle des organisateurs (1.1.1), et structuré

depuis lors autour de la théorie économique de la base et de l'effet multiplicateur qui en découle (1.1.2 et 1.1.3). Nous avons ensuite montré comment cette théorie a été outillée méthodologiquement, en France comme à l'étranger, autour d'une méthode aujourd'hui largement standardisée mais dont plusieurs limites demeurent documentées par la littérature (1.2), avant de nous arrêter plus longuement sur celle qui nous intéresse au premier chef dans ce mémoire : l'exclusion quasi automatique des dépenses des résidents du calcul d'impact, fondée sur l'hypothèse d'un effet de substitution supposant l'invariance de leur comportement de consommation (1.3.1 et 1.3.2), une hypothèse que le cadre des économies résidentielles et présentielles vient nuancer sans suffire, à lui seul, à la remettre en cause, ce qui nous a conduits à formuler l'hypothèse empirique testée dans la seconde partie de ce mémoire (1.3.3).

C'est cette tension, identifiée théoriquement mais encore peu documentée empiriquement dans la littérature française, que nous proposons de discuter à partir d'un terrain inédit, l'Ardennes Méga Trail, qui présente l'intérêt de n'avoir jamais fait l'objet d'une évaluation économique malgré la densité de l'offre événementielle du département (1.4.1), et de réunir plusieurs caractéristiques propices à cette discussion méthodologique : taille moyenne, territoire rural en reconversion, pluralité des publics, deux échelles territoriales emboîtées (1.4.2). La seconde partie de ce mémoire mobilise à présent nos propres données qui ont été collectées lors de l'édition 2026 de l'événement pour discuter empiriquement cette convention méthodologique. Nous y présentons d'abord notre méthodologie d'enquête et les deux territoires étudiés, avant d'exposer nos résultats en termes d'impact économique de l'événement, puis de nous demander, à la lumière de nos propres données, si les résidents ne devraient pas être considérés comme des acteurs économiques à part entière de ce type d'événement.

PARTIE 2 — L'Ardennes Méga Trail à l'épreuve des données : terrain d'étude, impact économique et place des résidents

Cette seconde partie mobilise les données collectées lors de l'édition 2026 de l'Ardennes Méga Trail pour discuter empiriquement la convention méthodologique présentée en première partie. Nous y présentons d'abord le terrain d'étude et la méthodologie d'enquête retenue (2.1), avant d'exposer nos résultats en termes d'impact économique de l'événement pour les deux échelles territoriales considérées (2.2). Nous nous demandons enfin, à la lumière de ces résultats, si les résidents ne devraient pas être considérés comme des acteurs économiques à part entière dans la sphère des études d'impact économique d'événement sportif. (2.3).

2.1 / Le terrain d'étude et la méthodologie d'enquête

2.1.1 / L'Athlétic Bélair Club

L'Athlétic Bélair Club (ABC) est le club d'athlétisme de Charleville-Mézières à l'origine de l'organisation de l'Ardennes Méga Trail. Le club est une association déclarée depuis le 22 mars 2000 qui est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme. Selon ses statuts, elle a pour objectif la pratique d'activités sportives essentiellement tournées vers l'athlétisme, ainsi que des activités culturelles (Répertoire National des Associations, 2026). Le club tient son nom de ses tout premiers membres qui étaient des personnels soignants de l'Hôpital Belair de Charleville-Mézières (Athlétic Bélair Club, 2026). Aujourd'hui, le club est présidé par Didier Arnould qui fut mon tuteur officiel lors du stage réalisé pendant six mois durant lequel cette étude a été menée.

L'ABC s'organise aujourd'hui autour de deux sections. La première étant la section trail et course sur route et la deuxième est la section marche plus récente. La première rassemble les licenciés tournés vers l'entraînement et la compétition en course à pied, sur route comme en nature ; elle compte 69 licenciés à l'heure actuelle. La seconde, la section marche, récemment renommée « Belair Au fil des Pas », propose trois randonnées hebdomadaires hors compétition. Au-delà de l'entraînement et de la préparation aux compétitions, le club organise également des sorties trail en semaine et le week-end, ainsi que des temps festifs réguliers entre licenciés (Athlétic Bélair Club, 2026).

L'organisation d'événements constitue un axe central de l'activité du club. L'ABC porte trois épreuves à Charleville-Mézières et dans les Ardennes : le Rimbaud City Trail, trail urbain organisé dans les rues de Charleville-Mézières qui permet aux coureurs de parcourir la ville en passant par ces monuments et endroits touristiques comme la place Ducale, le Mont olympe, le Musée Rimbaud ou la « rue piétonne ». La Course Mouvement, deuxième événement organisé par le club géré en partenariat avec l'Hôpital Belair et se déroulant dans le parc de l'établissement. Le dernier événement est l'Ardennes Méga Trail, événement phare du club et terrain d'étude de ce mémoire. Nous le présenterons dans la prochaine partie.

2.1.2 / L'Ardennes Méga Trail

L'Ardennes Méga Trail trouve son origine en 2010, lorsqu'une poignée de coureurs de l'Athlétic Bélair Club se lancent le défi d'organiser une épreuve de plus de 80 kilomètres et 4 000 mètres de dénivelé positif dans les Ardennes (Ardennes Méga Trail, 2026). L'édition 2026, qui se déroula du 18 au 20 juin aux Hautes-Rivières, est la seizième édition de l'événement qui est devenu depuis l'épreuve la plus connue du département.

L'événement propose cinq courses adultes, complétées depuis 2026 par une nouveauté et par trois épreuves réservées aux jeunes. La Crêtes de Semoy (CDS), qui représente le parcours le plus accessible, s'étend sur 15 kilomètres pour 500 mètres de dénivelé positif. Le Saut Thibault (LST) propose 35 kilomètres pour 1 300 mètres de dénivelé alors que le Roc La Tour (RLT) porte ces valeurs à 55 kilomètres et 2 300 mètres de dénivelé. L'épreuve reine, qui donne son nom à l'événement, l'Ardennes Méga Trail (AMT) déploie un parcours de 90 kilomètres pour 4 000 mètres de dénivelé positif. En 2026, une nouvelle épreuve vient allonger encore le format : le Supr'AMT, sur une distance de 100 miles pour 7 000 mètres de dénivelé positif. Cette course est divisée en deux parties. Durant la première, les coureurs partent du Fort de Charlemont situé à Givet et doivent rejoindre la base de l'événement (Hautes-Rivières) en moins de 24 heures. Dans un second temps, les coureurs ayant réussi la première étape partent pour l'Ardennes Mega Trail qui vient compléter la boucle pour atteindre les 160 kilomètres. Pour les plus jeunes, trois courses « Kids », réservées aux 6-17 ans, complètent le programme sur des boucles de 800 à 3 000 mètres (Ardennes Méga Trail, 2026).

Les parcours des différentes courses empruntent des chemins forestiers et des sentiers souvent inédits au fil des vallées de Meuse et de Semoy, faisant traverser aux coureurs des

sites emblématiques du massif ardennais comme les Dames de Meuse, la Côte de Madagascar, le Roc La Tour ou les Quatre Fils Aymon. Cette diversité de tracés conduit l'événement à mobiliser un grand nombre de communes et de bénévoles réparties sur les deux échelles territoriales retenues pour cette étude, le département des Ardennes et le Parc naturel régional des Ardennes.

Au-delà de la seule performance sportive, l'Ardennes Méga Trail revendique des objectifs qui dépassent le strict cadre de la compétition. Le but de cet événement est de mettre en avant l'identité du territoire avec son histoire et même ses légendes. Les organisateurs veulent promouvoir la pratique de la course nature dans les Ardennes, faire découvrir le patrimoine naturel mais aussi industriel du département. En effet, le parcours emprunte notamment la traversée d'un atelier de forge dans la ville de Bogny-sur-Meuse. Un événement de cette échelle permet de fédérer des associations locales et des centaines de bénévoles de tous les horizons. L'entraide et l'ancrage collectif de l'Ardennes Mega trail sont les clés pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Chaque édition soutient également une structure locale d'aide à la personne : en 2025, un chèque de 1 300 euros a ainsi été remis à l'association L'Armée du Salut ; en 2026, les associations Coureurs du Cœur et AFMF (Association Française de la Maladie de Fanconi) sont soutenues. Un prix est enfin remis chaque année à la première femme et au premier Ardennais finisher de l'épreuve reine, en hommage à Stéphane Laidie et Jean-Claude Sant, deux figures très investies dans l'organisation de l'événement et disparues tragiquement (Ardennes Méga Trail, 2026).

L'événement doit se doter de partenaires fiables afin de se financer mais aussi de se munir d'équipement et même de nourriture En 2026, plus de 80 partenaires soutiennent l'événement de multiples façons : soutien financier, matériel, alimentation, services… Toutes les parties prenantes se connectent dans cet écosystème et cela leur permet de développer des liens qui vont bien au-delà du simple cadre de l'événement.

L'édition 2025 avait rassemblé plus de 3 000 participants et mobilisé 370 bénévoles (Ardennes Méga Trail, 2026). Pour l'édition 2026, les effectifs progressent encore avec 467 bénévoles inscrits pour assurer le bon déroulement de l'événement et 3 148 inscriptions ont été validées hors Crêtes de Semoy qui a été annulée à cause des conditions météorologiques. Ces inscriptions sont composées de 3 056 coureurs à proprement parler (les quatre trails adultes et les courses Kids) et 92 marcheurs inscrits à la marche AMT.

La répartition par épreuve donne 103 inscrits validés sur le Supr'AMT, 647 sur l'AMT (90 km), 1 002 sur le Roc La Tour (55 km) et 1 138 sur le Saut Thibault (35 km), auxquels s'ajoutent 166 jeunes participants sur les trois courses Kids. Les coureurs de ces quatre trails adultes viennent de 67 départements et de 9 pays. Cette diversité démontre que l'événement rayonne bien au-delà des frontières ardennaises. Nous verrons que c'est cette population diversifiée qui constitue le champ d'enquête de ce mémoire.

2.1.3 / Méthodologie d'enquête

Cette enquête a été menée dans le cadre d'un partenariat associant l'Athlétic Bélair Club, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (dans le cadre de notre stage de fin d'études du Master 2 Analyse économique du sport), l'Agence de Développement Touristique des Ardennes et le Conseil départemental des Ardennes. Afin de récolter les données nous permettant de mener cette étude, nous avons construit un questionnaire quantitatif composé de 28 questions réparties en quatre blocs (cf. Annexe 2) qui a été administré selon plusieurs canaux complémentaires. D'une part, une collecte en direct a été organisée sur le terrain pendant les trois jours de l'événement via une équipe restreinte composée de nous-même et de trois agents de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes. Cette équipe est allée à la rencontre des coureurs, bénévoles et des accompagnateurs-visiteurs pour recueillir leurs réponses. D'autre part, le questionnaire a été relayé via une affiche publiée sur les réseaux sociaux après l'événement. Sur cette affiche, un QR code à scanner a permis aux répondants d'avoir accès directement aux questionnaires via l'application EvalAndGo (cf. Annexe 1). De plus, l'affiche a été partagée sur les écrans géants installés sur le site pendant toute la durée de la manifestation.

Nous allons désormais présenter les quatre blocs composants notre questionnaire. Le premier recueille le profil du répondant : statut au sein de l'événement, âge, genre, lieu de résidence et catégorie socio-professionnelle. Le second porte sur les modalités de la venue : accompagnement, durée du séjour et type d'hébergement. Le troisième constituant le cœur de notre étude d'impact détaille les dépenses réalisées sur le territoire ardennais selon quatre postes : hébergement, nourriture, déplacement et autres dépenses locales (merchandising, matériel acheté en urgence…). Ce bloc interroge également l'effet de substitution en demandant d'abord si ces dépenses réalisées sur le territoire auraient été les mêmes en l'absence de l'événement. Si la réponse est non, les répondants doivent

indiquer si ces dépenses auraient été plus ou moins élevées. Le quatrième et dernier bloc porte sur l'expérience vécue par les répondants à travers les activités pratiquées, la perception de la valorisation du patrimoine ardennais, l'intention de revenir sur le territoire en dehors de l'événement et la satisfaction globale. Les répondants ont eu la possibilité de développer leurs avis via une question ouverte à la toute fin du questionnaire. Ce dernier bloc associé à certaines questions de profil ne relève pas à proprement parler de l'étude d'impact économique. Plusieurs questions ont été intégrées au questionnaire à la demande de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes et d'élus dont les communes sont touchées par l'événement. Cela a pour but d'avoir une connaissance plus large de la fréquentation et de l'expérience touristique du territoire. Seules les questions relatives aux dépenses et à l'effet de substitution sont mobilisées dans les calculs présentés dans la suite de cette partie.

Au total, nous avons récolté 546 réponses à notre questionnaire ayant été intégralement conservées, aucune réponse n'ayant dû être écartée pour incohérence ou abandon. Parmi ces 546 répondants, 500 réponses sont exploitables pour le calcul des dépenses. Les 46 réponses restantes ont été exclues des seuls calculs de dépense, tout en demeurant mobilisables pour les autres analyses. La non prise en compte de ces 46 réponses est dû à des réponses incomplètes ou complètement absentes dans ce bloc précis du questionnaire. En rapportant aux seuls coureurs des quatre courses adultes et aux bénévoles de l'édition 2026 (2 890 coureurs et 467 bénévoles, soit 3 357 personnes), les 394 répondants relevant strictement de ces deux catégories représentent un taux de retour d'environ 12 %. Ce calcul exclut logiquement les accompagnateurs-visiteurs, les marcheurs, les participants de la Crêtes de Semoy (épreuve annulée et non comptabilisée dans la population officielle de référence) ainsi que les répondants n'ayant pas précisé leur statut. Ces catégories n'étant pas elles-mêmes dénombrées ou intégrées à cette population.

Enfin, la définition territoriale des résidents mobilisée tout au long de cette seconde partie mérite d'être précisée. Un résident des Ardennes est un répondant dont la commune de résidence appartient au département des Ardennes (08). Tout autre répondant, y compris les répondants étrangers, est considéré comme extérieur au département. Un résident du Parc naturel régional des Ardennes est quant à lui un répondant dont la commune de résidence appartient au périmètre des 92 communes couvertes par la charte 2011-2026

du Parc. Douze résidents ardennais dont la commune n'a pu être identifiée avec une précision suffisante sont classés en catégorie « indéterminé » et exclus de la seule lecture à l'échelle du Parc naturel régional. Ils restent cependant intégrés à la lecture départementale. La double lecture territoriale appelle une prudence de lecture. Mise à part l'hébergement, le questionnaire ne demande pas de localiser précisément chaque poste de dépense à l'intérieur ou à l'extérieur du Parc naturel régional. Cela signifie que résultats à cette échelle reposent sur l'origine déclarée des répondants plutôt que sur une localisation exacte de chaque achat.

2.1.4 / Représentativité de l'échantillon

Avant de présenter les résultats en termes d'impact économique, il convient de s'interroger sur la représentativité de l'échantillon collecté. Cette vérification ne peut cependant porter que sur les variables disponibles à la fois dans notre questionnaire et dans les bases de données officielles de l'événement. Dans notre cas, la base de données de l'organisation est constituée du fichier d'inscription des coureurs et le fichier de recrutement des bénévoles fournis par l'Athlétic Bélair Club. La seule variable que nous pouvons réellement comparer est l'âge. Les autres questions ne sont pas renseignées de façon suffisamment homogène dans ces bases officielles pour permettre une comparaison rigoureuse. Il semble important de préciser que le volet des accompagnateurs-visiteurs ne dispose d'aucun registre officiel puisqu'aucune inscription n'est requise pour assister à l'événement (2.2.4), ce qui exclut de ce fait toute vérification de représentativité pour cette catégorie de public.

Pour les coureurs, nous avons comparé la répartition par classe d'âge des 362 répondants s'étant déclarés coureurs dans le questionnaire à celle de l'ensemble des 2 890 coureurs officiellement inscrits sur les quatre trails adultes (Supr'AMT, AMT, RLT et LST). Cette comparaison a été faite à partir des dates de naissance renseignées lors de l'inscription. Un test du chi carré d'ajustement, comparant la distribution observée dans l'échantillon à celle attendue sous l'hypothèse d'une représentativité parfaite, révèle un écart statistiquement significatif ($\chi^2 = 12{,}98$; $p = 0{,}02$). Le tableau ci-dessous détaille cet écart classe d'âge par classe d'âge. Nous pouvons voir que l'échantillon sous-représente assez nettement les 25-34 ans (18,5 % contre 26,5 % dans la base officielle) et surreprésente symétriquement les 35-44 ans (40,3 % contre 34,6 %), tandis que les autres classes d'âge restent proches de leur poids réel.

Tableau 1 – Représentativité de l'échantillon par classe d'âge — volet coureurs

Classe d'âge	Base officielle (N = 2 890)	Échantillon (N = 362)
Moins de 25 ans	8,3 %	9,1 %
25-34 ans	26,5 %	18,5 %
35-44 ans	34,6 %	40,3 %
45-54 ans	23,7 %	25,4 %
55-64 ans	5,9 %	5,8 %
65 ans et plus	1,0 %	0,8 %

Source : Enquête AMT 2026.

Cet écart peut en partie s'expliquer par les modalités de collecte retenues (2.1.3). En effet, la présence en direct de l'équipe d'enquête sur les zones de départ et d'arrivée a pu favoriser certains profils de coureurs, tandis que le relais par réseaux sociaux a pu toucher une plus grande variété de profils. Cette sous-représentation des coureurs les plus jeunes invite à une lecture prudente des résultats de ce volet sans pour autant les invalider. L'écart reste concentré sur deux classes d'âge adjacentes et ne bouleverse pas la structure d'ensemble de l'échantillon.

Pour les bénévoles, la même comparaison entre les 68 répondants du questionnaire et les 467 bénévoles enregistrés dans la base de recrutement du club ne révèle en revanche aucun écart statistiquement significatif ($\chi^2 = 7{,}11$; $p = 0{,}21$). Le tableau ci-dessous montre une répartition par âge globalement proche de la population officielle, avec une légère sous-représentation des moins de 25 ans et des 65 ans et plus. L'échantillon des bénévoles peut donc être considéré comme représentatif de la population officielle sur le plan de l'âge.

Tableau 2 – Représentativité de l'échantillon par classe d'âge — volet bénévoles

Classe d'âge	Base officielle (N = 430)	Échantillon (N = 68)
Moins de 25 ans	12,8 %	5,9 %
25-34 ans	11,2 %	11,8 %
35-44 ans	11,2 %	14,7 %
45-54 ans	25,8 %	27,9 %
55-64 ans	21,9 %	29,4 %
65 ans et plus	17,2 %	10,3 %

Source : Enquête AMT 2026.

Bien que limitée à une seule variable disponible, cette vérification offre un premier gage de robustesse pour la lecture des résultats qui suivent. Il faut tout de même accorder une prudence particulière pour le volet des coureurs. Nous présentons à présent l'impact économique de l'événement par volet.

2.2 / Impact économique de l'événement

2.2.1 / Méthode de calcul appliquée

Comme évoqué en 1.2.2, l'estimation d'un impact secondaire suppose de disposer d'un coefficient multiplicateur qui est généralement calculé à partir de tableaux entrées-sorties régionaux. D'après nos recherches, aucun tableau de ce type n'existe pour le département des Ardennes, ni a fortiori pour le Parc naturel régional des Ardennes. Nous tenons également à préciser qu'aucune étude d'impact économique d'un événement sportif ardennais n'ayant été faite auparavant, il nous était donc impossible de transposer le coefficient d'un autre événement venant du même territoire. La méthodologie recommande dans ce cas de renoncer à l'impact secondaire plutôt que d'emprunter un coefficient non justifié (1.2.2). Nous avons néanmoins choisi de ne pas renoncer entièrement à cette estimation. La seule condition était de justifier explicitement la transposition d'un coefficient calculé pour un territoire comparable plutôt que de l'emprunter arbitrairement.

La source retenue est l'étude d'impact économique du Championnat de France d'Enduro (manche de Saint-Flour (Cantal)) réalisée par le Centre de Droit et d'Économie du Sport pour la Fédération Française de Motocyclisme en mars 2026. Cette étude retient un coefficient de 1,30 dit « multiplicateur de Wilson ». Il a été construit par Jean-Jacques Gouguet et Michel David, deux experts en matière d'analyse économique d'événement sportif. Plusieurs éléments rendent le territoire du Cantal comparable à celui de l'Ardennes Méga Trail. Le premier élément est le PIB par habitant proche avec 24 300 € dans le Cantal contre 22 500 € dans les Ardennes. Cela nous parait relativement logique car ce sont deux départements ruraux. Ils sont de ce fait nettement en dessous de la moyenne nationale. Le deuxième élément qui nous permet la comparaison est la tenue d'un événement sportif attirant une majorité de participants extérieurs au territoire avec des dépenses concentrées sur l'hébergement, la restauration, le transport et le tourisme. Le dernier élément permettant la comparaison est la méthode fondée sur une enquête de

terrain excluant les résidents locaux au nom de l'effet de substitution et plus précisément une méthodologie conforme aux préconisations de la Direction Générale des Entreprises et de l'Observatoire National du Sport.

Ce coefficient trouve une première corroboration dans le modèle « LOCAL SHIFT® » du cabinet UTOPIES qui évalue un multiplicateur d'économie locale pour de nombreuses aires urbaines françaises. Charleville-Mézières faisant partie des villes évaluées, ce modèle indique 30,79 € de retombées indirectes et induites pour 100 € de production directe, soit un coefficient d'environ 1,31. Cette source reste toutefois moins solide méthodologiquement pour notre propos. Il s'agit d'une source privée et commerciale, non publiée dans une revue scientifique et calculée sur l'économie générale du territoire tous secteurs confondus plutôt que sur une dépense touristique ou événementielle. De plus, cette source est centrée sur l'aire urbaine de Charleville-Mézières plutôt que sur l'ensemble du département. Nous ne la retenons donc pas comme source principale mais son ordre de grandeur recoupe et conforte celui de Saint-Flour.

Plus académique, un second recoupement provient du CDES lui-même. Dans son étude d'impact économique ex-ante des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le CDES retient trois scénarios pour son multiplicateur. Le premier est un scénario bas à 1,05, on retrouve ensuite un scénario intermédiaire à 1,25 présenté comme « une valeur couramment admise notamment dans les publications internationales », et pour finir un scénario haut à 1,5, correspondant à la valeur plafond des évaluations macroéconomiques. Le coefficient de 1,30 retenu pour Saint-Flour s'inscrit exactement dans cette fourchette intermédiaire reconnue par le CDES sur l'ensemble de ses travaux, ce qui renforce sa crédibilité pour un événement de taille moyenne comme l'Ardennes Méga Trail.

Nous avons donc décidé de retenir un coefficient de 1,30 pour le département des Ardennes. Pour le Parc naturel régional, aucune étude équivalente n'existe à cette échelle plus fine. Son tissu économique, moins intégré que celui du département pris dans son ensemble, nous conduit à retenir par prudence un coefficient légèrement inférieur que nous avons fixé à 1,20. Le tableau suivant résume la logique de gradation retenue selon le degré d'intégration économique du territoire considéré.

Tableau 3 – Grille des coefficients multiplicateurs retenus selon le degré d'intégration économique du territoire

Degré d'intégration	Type de territoire	Coefficient
Faible	Territoire très peu intégré économiquement	< 1
Intermédiaire	Tissu économique local partiellement structuré (Ardennes, Cantal, PNR…)	1 – 1,5 → 1,30 (Ardennes) / 1,20 (PNR) retenus
Fort	Tissu économique dense et diversifié (grande agglomération)	1,5 – 2

Source : Bourg & Gouguet (1998) et CDES (2024).

Il est important de préciser que le coefficient multiplicateur s'applique à l'ensemble de l'impact primaire tel que défini en 1.2.2, c'est-à-dire à la somme des dépenses des organisateurs et des dépenses des personnes extérieures au territoire considéré. Dans la théorie de la base présentée en 1.1.2, l'argent dépensé localement par un visiteur extérieur constitue par construction un afflux net de revenus pour le territoire. Il n'est donc pas nécessaire de restreindre davantage ses dépenses pour légitimer l'application du coefficient multiplicateur à l'ensemble de l'impact primaire. Il faut enfin souligner que ce coefficient demeure un ordre de grandeur prudent transposé d'un territoire comparable et non un calcul économétrique propre à Saint-Flour, et encore moins propre aux Ardennes ou au Parc naturel régional. Cette limite doit être gardée à l'esprit dans la lecture des résultats et notamment de l'impact secondaire présentés dans la suite de cette partie.

Une clarification méthodologique s'impose enfin sur le périmètre retenu pour les recettes et les dépenses de l'organisation. Conformément au guide de la Direction Générale des Entreprises, l'impact net de l'organisation se mesure par différence entre l'injection brute (les recettes venues de l'extérieur du territoire) et les fuites (les dépenses payées à l'extérieur du territoire), chacune comptée intégralement et sans pondération. Les échanges ayant lieu à l'intérieur du territoire (recettes locales, dépenses locales) sont neutres et ne sont pas comptabilisés. Une partie substantielle des recettes de l'organisation a pu être rattachée avec précision à un territoire d'origine : le sponsoring privé partenaire par partenaire, les inscriptions grâce au code postal, et les subventions publiques selon la collectivité qui les verse. Les recettes qui ne peuvent être rattachées directement à un acheteur identifié comprennent buvette et restauration, merchandising et la soirée des bénévoles. Ces recettes sont rattachées à la population qui les a le plus

probablement générées (les coureurs pour la buvette et le merchandising, les bénévoles pour leur soirée), à laquelle est appliqué le taux extérieur exact déjà établi pour cette population (2.2.2-2.2.3). Cette méthode (détaillée en 2.2.5) permet de calculer directement l'injection nette de l'organisation sans recourir à aucune hypothèse de proportionnalité globale.

2.2.2 / Les coureurs

Les coureurs constituent le volet le plus nombreux de notre échantillon (362 répondants sur 546) et le seul, avec les bénévoles, pour lequel nous disposons d'un effectif officiel exhaustif : les 2 890 inscrits validés sur les quatre trails adultes de l'édition 2026 (2.1.2). Le code postal de chacun de ces inscrits permet de connaître avec exactitude le nombre de coureurs résidant hors du département et hors du seul Parc naturel régional. Conformément à la méthode exposée en 2.2.1, l'impact économique de ce volet ne retient que la dépense de ces coureurs extérieurs au territoire considéré.

Sur les 2 890 coureurs officiels, 2 063 résident en dehors du département des Ardennes et 2 596 en dehors du seul Parc naturel régional, d'après le code postal déclaré à l'inscription (123 coureurs, dont le code postal correspond à des communes partagées entre le Parc et le reste du département, ne peuvent être classés de façon fiable à cette échelle plus fine et sont exclus du décompte PNR). Ces proportions (71,4 % et 89,8 % de l'effectif total) sont nettement supérieures à celles observées dans notre échantillon de répondants (60,5 % et 87,0 % respectivement), ce qui confirme que le questionnaire sous-représentait légèrement les coureurs venus de loin par rapport à la population réelle.

Tableau 4 – Impact économique du volet coureurs extérieurs, par territoire

	Ardennes (département)	Parc naturel régional
Population extérieure estimée	2 063	2 596
Dépense moyenne par personne extérieure	182,17 €	148,08 €
Impact primaire	375 820 €	384 426 €
Impact secondaire (coefficient appliqué)	488 566 €	461 311 €

Source : Enquête AMT 2026.

2.2.3 / Les bénévoles

Le volet des bénévoles rassemble 68 répondants sur 546, pour un effectif officiel de 467 bénévoles inscrits pour l'événement (2.1.1). Contrairement aux coureurs, la très grande majorité des bénévoles réside sur le territoire étudié : seuls 4,4 % des répondants résident en dehors du département des Ardennes, une proportion qui monte à 60,3 % lorsque l'on considère le seul Parc naturel régional comme périmètre de résidence. Ce contraste confirme ce que suggérait déjà la littérature (1.3.2) : le bénévolat, qui suppose un engagement de plusieurs jours dans l'organisation de l'événement, est structurellement un engagement de proximité largement porté par des habitants du département.

Le code postal de chacun des 467 bénévoles inscrits permet là aussi un décompte exact plutôt qu'une extrapolation : 31 résident en dehors du département des Ardennes et 267 en dehors du seul Parc naturel régional (75 bénévoles, dont le code postal est partagé entre communes du Parc et communes hors Parc, ne peuvent être classés à cette échelle plus fine, et 27 n'ont pas renseigné de code postal exploitable. Ces cas sont exclus du décompte PNR, et pour les 27 non renseignés, du décompte département également.). Cette faiblesse de l'effectif extérieur, combinée à un panier moyen comparable à celui des autres volets, explique le très faible impact économique de ce volet à l'échelle départementale.

Tableau 5 – Impact économique du volet bénévoles extérieurs, par territoire

	Ardennes (département)	Parc naturel régional
Population extérieure estimée	31	267
Dépense moyenne par personne extérieure	25,00 €	42,71 €
Impact primaire	775 €	11 405 €
Impact secondaire (coefficient appliqué)	1 008 €	13 686 €

Source : Enquête AMT 2026.

Le volet des bénévoles pèse ainsi très peu dans l'impact économique final, quelle que soit l'échelle territoriale retenue. Il constitue en revanche, comme nous le développerons en 2.3, l'un des volets les plus intéressants pour interroger la convention d'exclusion des résidents : c'est précisément parce que les bénévoles sont presque tous des résidents que leur comportement de dépense éventuellement modifié par l'événement échappe presque entièrement au calcul d'impact tel qu'il est conventionnellement mené.

2.2.4 / Les accompagnateurs-visiteurs

Le volet des accompagnateurs-visiteurs rassemble 44 répondants directs sur 546, un effectif nettement plus modeste que celui des deux autres volets. Contrairement aux coureurs et aux bénévoles, ce public ne fait l'objet d'aucune inscription ni d'aucun décompte officiel. En effet, un trail se déroule pour l'essentiel en milieu naturel ouvert, sans billetterie ni contrôle d'accès, ce qui rend impossible tout dénombrement direct des personnes venues assister à l'événement sans y participer elles-mêmes comme coureur ou bénévole. Le public assistant au trail s'étend sur la longueur de toutes les courses, c'est-à-dire plusieurs dizaines de kilomètres. Pour ce genre d'événement, les riverains peuvent y assister directement depuis leur domicile et les gens peuvent même se déplacer tout au long de la course. Cela complique davantage le décompte des spectateurs.

Nous avons donc dû estimer la taille de cette population par extrapolation, à partir d'une question posée à chaque coureur des quatre trails adultes sur le nombre de personnes l'accompagnant le jour de l'épreuve. Sur les 326 coureurs ayant répondu au questionnaire, 320 réponses sont exploitables à cette question précise, six n'ayant pas été renseignées. Parmi ces 320 réponses, 81 coureurs sont venus seuls sans aucun accompagnant. Pour la réponse « 5 accompagnants ou plus », on retrouve 52 réponses sachant que cette modalité plafonne le questionnaire ce qui ne permet pas de connaître le nombre exact au-delà de ce seuil. Les 187 réponses restantes indiquent un nombre précis d'accompagnants compris entre 1 et 4 dont la somme totale s'élève à 374 personnes.

Calculer un ratio unique sur l'ensemble de ces 320 réponses poserait cependant un problème méthodologique. En effet, ce ratio est destiné à estimer le nombre d'accompagnateurs-visiteurs venus de l'extérieur du territoire pour chaque coureur lui-même extérieur à ce territoire. Il faut donc ici de nouveau exclure les réponses des résidents ardennais. Rien ne garantit a priori qu'un coureur résident, dont les proches vivent le plus souvent eux-mêmes dans le département, s'accompagne du même nombre de personnes qu'un coureur venu de loin ; à titre indicatif, le ratio mesuré sur les seuls coureurs résidant en Ardennes (2,05) est d'ailleurs légèrement supérieur à celui des coureurs extérieurs, ce qui confirme que la distinction n'est pas anodine. Le ratio doit donc être calculé sur le seul sous-échantillon des coureurs eux-mêmes extérieurs au territoire considéré, et ce à chaque échelle territoriale retenue dans ce mémoire. La notion de « coureur extérieur » ne désigne pas le même sous-échantillon selon que l'on raisonne

à l'échelle du département ou du Parc naturel régional des Ardennes. Nous avons donc deux sous-échantillons distincts, et donc deux ratios distincts doivent être calculés.

Pour chaque échelle territoriale, le tableau suivant détaille l'effectif exploitable retenu parmi les coureurs extérieurs répondants, ainsi que sa répartition entre coureurs venus seuls, réponses plafonnées à « 5 et plus » et réponses comprises entre 1 et 4 accompagnants.

Tableau 6 – Effectif exploitable et répartition des réponses des coureurs extérieurs, par territoire

Territoire	Effectif exploitable (coureurs extérieurs)	Venus seuls	« 5 et plus »	Somme des réponses 1 à 4
Ardennes (hors département)	206	50	31	245
Parc naturel régional (hors PNR)	285	72	45	337

Source : Enquête AMT 2026.

Comme pour le calcul initial mené sur l'ensemble de l'échantillon, la modalité plafonnée « 5 et plus » nous conduit à raisonner par scénarios selon la valeur qui lui est attribuée : un scénario prudent (5), un scénario central (6) et un scénario haut (8). Le tableau suivant applique ces trois scénarios à chacun des deux sous-échantillons extérieurs et indique le total d'accompagnants estimé et le ratio moyen qui en résulte.

Tableau 7 – Total d'accompagnants estimé et ratio moyen selon trois scénarios, par territoire

Territoire	Scénario	Valeur « 5 et plus »	Total accompagnants estimé	Ratio moyen
Ardennes	Prudent (retenu)	5	245 + 31 × 5 = 400	400 ÷ 206 = 1,94
Ardennes	Central	6	245 + 31 × 6 = 431	431 ÷ 206 = 2,09
Ardennes	Haut	8	245 + 31 × 8 = 493	493 ÷ 206 = 2,39
Parc naturel régional	Prudent (retenu)	5	337 + 45 × 5 = 562	562 ÷ 285 = 1,97

Parc naturel régional	Central	6	337 + 45 × 6 = 607	607 ÷ 285 = 2,13
Parc naturel régional	Haut	8	337 + 45 × 8 = 697	697 ÷ 285 = 2,45

Source : Enquête AMT 2026.

Nous retenons, pour chaque territoire, le scénario prudent par précaution méthodologique, soit un ratio moyen de 1,94 accompagnant par coureur extérieur à l'échelle du département et de 1,97 à l'échelle du Parc naturel régional. Comme pour le calcul initial, plutôt que d'estimer une population totale d'accompagnateurs-visiteurs puis de la répartir entre résidents et extérieurs selon une clé indirecte, nous appliquons directement le ratio propre à chaque territoire à l'effectif exact des coureurs officiels extérieurs à ce même territoire, déjà établi par code postal (2.2.2). Le tableau suivant présente ce calcul pour les deux échelles territoriales retenues dans ce mémoire.

Tableau 8 – Population d'accompagnateurs-visiteurs extérieure estimée, par territoire (scénario prudent retenu)

Territoire	Coureurs extérieurs (2.2.2)	Ratio retenu	Population accompagnateurs-visiteurs extérieure
Ardennes (département)	2 063	1,94	2 063 × 1,94 = 4 006
Parc naturel régional	2 596	1,97	2 596 × 1,97 = 5 119

Source : Enquête AMT 2026.

La population d'accompagnateurs-visiteurs extérieurs s'élève ainsi à 4 006 personnes à l'échelle du département et à 5 119 personnes à l'échelle du Parc naturel régional. Cette méthode suppose qu'un accompagnateur-visiteur provient globalement du même bassin géographique que le coureur extérieur qu'il accompagne.

Cependant, la dépense moyenne par personne ne peut être empruntée aux coureurs et reste calculée sur le seul sous-échantillon des répondants accompagnateurs-visiteurs ayant eux-mêmes déclaré résider hors du territoire considéré. Nous comptons 17 réponses pour le département et 24 pour le Parc naturel régional des Ardennes. La taille de cet échantillon constitue ici une limite de notre travail de récolte de données. Contrairement aux coureurs et aux bénévoles, dont l'effectif officiel exact permet un calcul

direct sur une base large, la dépense moyenne des accompagnateurs-visiteurs extérieurs repose ici sur un nombre restreint de réponses. Cela est dû à notre dispositif d'enquête qui peut rendre ce public plus difficile à cibler sur le terrain. Nous devons donc composer avec la taille de l'échantillon dont nous disposons. Le montant obtenu doit donc être lu comme un ordre de grandeur plausible plutôt que comme une mesure aussi précise que celle des deux autres volets.

Tableau 9 – Impact économique du volet accompagnateurs-visiteurs extérieurs, par territoire

	Ardennes (département)	Parc naturel régional
Population extérieure estimée	4 006	5 119
Dépense moyenne par personne extérieure	206,29 €	153,63 €
Impact primaire	826 398 €	786 432 €
Impact secondaire (coefficient appliqué)	1 074 317 €	943 719 €

Source : Enquête AMT 2026.

Ce volet appelle une réserve plus importante que les deux précédents. Une fois le coefficient multiplicateur appliqué, il dépasse à lui seul l'impact du volet coureurs aux deux échelles territoriales alors même qu'aucun registre officiel ne permet de vérifier directement sa taille. Contrairement aux coureurs et aux bénévoles, dont l'effectif exact est connu. Il y’a donc ici un risque de double compte. Ce risque de double compte concerne aussi, plus spécifiquement, les dépenses elles-mêmes. Parmi les 17 et 24 réponses accompagnateurs-visiteurs mobilisées pour établir la dépense moyenne, rien n'exclut qu'un répondant ait déclaré une dépense couvrant l'ensemble de son groupe. Par exemple, si l’hébergement était partagé ou même les repas. Alors qu'un autre membre de ce même groupe, accompagnateur ou coureur, ayant lui aussi répondu au questionnaire, aurait pu déclarer séparément tout ou partie de cette même dépense. Le cas échéant, une dépense unique se retrouverait comptée deux fois dans l'échantillon, ce qui gonflerait artificiellement la dépense moyenne par personne retenue. Le questionnaire ne permettant pas d'identifier les répondants venus au sein d'un même groupe, cette source de double compte ne peut être ni quantifiée ni corrigée avec les données dont nous

disposons. Elle s'ajoute à la réserve déjà formulée sur le ratio d'accompagnants et invite, comme celle-ci, à une lecture prudente de ce volet. À titre de sensibilité complémentaire, le tableau suivant indique comment l'impact du seul volet accompagnateurs-visiteurs, une fois le coefficient multiplicateur appliqué, varie selon le scénario retenu pour le ratio d'accompagnants par coureur, toutes choses égales par ailleurs.

Tableau 10 – Sensibilité de l'impact du volet accompagnateurs-visiteurs au scénario retenu pour le ratio, par territoire

Scénario	Ratio Ardennes	Impact accompagnateurs-visiteurs — Ardennes (€)	Ratio PNR	Impact accompagnateurs-visiteurs — PNR (€)
Prudent (retenu)	1,94	1 074 317	1,97	943 719
Central	2,09	1 157 453	2,13	1 019 304
Haut	2,39	1 323 990	2,45	1 170 477

Source : Enquête AMT 2026.

2.2.5 / Impact net de l'organisation

Le calcul d'impact retenu pour les trois volets de participants (2.2.2 à 2.2.4) applique l'exclusion conventionnelle des résidents (1.3.1) : seule la dépense des personnes extérieures au territoire est comptée. Pour les dépenses de l'organisation, la même logique s'applique par différence entre l'injection et les fuites, conformément à la méthode annoncée en 2.2.1.

Sur les 324 000 € de recettes réelles de l'organisation, un premier bloc est traçable avec certitude : les inscriptions (205 242 €, classées par code postal de résidence de chaque inscrit non remboursé), les partenariats privés (sponsoring, Harmonie Mutuelle et Décathlon, 39 600 €), classés selon l'adresse du siège de chaque partenaire, et les subventions publiques (7 600 €, versées par le Conseil départemental des Ardennes et la Région Grand Est), classées selon la collectivité qui les verse. Un second bloc, non traçable à l'achat (buvette et restauration, merchandising, soirée des bénévoles, 61 558 € au total), est rattaché à la population qui l'a le plus probablement générée. On retrouve les coureurs pour la buvette et le

merchandising, les bénévoles pour leur soirée à laquelle est appliqué le taux extérieur exact déjà établi pour cette population (2.2.2-2.2.3), plutôt qu'un taux moyen unique appliqué à l'ensemble du bloc.

Cette classification donne, à l'échelle du département, un total classé de 314 000 € soit les 324 000 € de recettes réelles diminués des 10 000 € exclus du calcul (subvention CCVPA et valorisations en nature, 2.2.1). Ce total est réparti en 190 696 € de recettes externes (l'injection) et 123 304 € de recettes internes. À l'échelle du Parc naturel régional, un total classé de 304 956 €. Ici, les mêmes 324 000 € diminués des 10 000 € exclus et des 9 044 € de codes postaux ambigus non classables à cette échelle plus fine (étape 2 de la ventilation des inscriptions, ci-dessus). Le total composé de 279 851 € de recettes externes et 25 105 € de recettes internes. Côté dépenses, sur un budget total de 296 815 €, 58 483 € sont payées hors du département (les fuites à cette échelle) et 250 836 € hors du seul Parc naturel régional (les fuites à cette échelle plus fine). Deux lectures du même budget à deux échelles territoriales emboîtées, et non deux montants exclusifs l'un de l'autre : les 58 483 € payés hors du département sont par construction inclus dans les 250 836 € payés hors du seul Parc, périmètre plus restreint (92 communes). Ces deux montants ne s'additionnent donc pas pour retrouver le budget total ; chacun se compare uniquement à l'injection calculée à la même échelle, ci-dessous.

L'impact net de l'organisation, différence entre l'injection et les fuites calculée sur les montants exacts non arrondis, s'élève ainsi à 132 212 € pour le département (190 695,77 € − 58 483,36 €) et à 29 015 € pour le Parc naturel régional (279 850,85 € − 250 835,68 €). Un recalcul à partir des montants arrondis présentés ci-dessus peut donner un résultat à un euro près, par simple effet d'arrondis intermédiaires. C'est le calcul sur les valeurs exactes (non arrondies) qui fait foi. Ce dernier résultat, nettement plus resserré pour le Parc, ne traduit pas une moindre retombée économique de l'événement, mais la structure du budget de l'organisation : une large part des prestataires payés, bien qu'ardennais, sont situés en dehors du strict périmètre du PNR.

2.2.6 / Synthèse : l'impact économique final selon deux scénarios

Les résultats des quatre composantes de l'impact à savoir l'organisation (2.2.5), les coureurs (2.2.2), les bénévoles (2.2.3) et les accompagnateurs-visiteurs (2.2.4) peuvent à présent être combinés pour donner l'impact économique total de l'Ardennes Méga Trail. Comme expliqué en 2.2.4, le volet des accompagnateurs-visiteurs repose sur une

extrapolation plus fragile que les trois autres composantes, toutes appuyées sur un effectif officiel exact ou un calcul direct sans hypothèse de population. Nous présentons donc systématiquement, pour les deux échelles territoriales, deux scénarios : l'un excluant ce volet, l'autre l'incluant.

Tableau 11 – Synthèse de l'impact économique final selon deux scénarios, par territoire

Composante	Ardennes — sans accomp. (€)	Ardennes — avec accomp. (€)	PNR — sans accomp. (€)	PNR — avec accomp. (€)
Impact net organisation	132 212	132 212	29 015	29 015
Coureurs	375 820	375 820	384 426	384 426
Bénévoles	775	775	11 405	11 405
Accompagnateurs-visiteurs	—	826 398	—	786 432
Total avant coefficient multiplicateur	508 807	1 335 205	424 846	1 211 278
Coefficient multiplicateur	1,30	1,30	1,20	1,20
IMPACT ÉCONOMIQUE FINAL	661 449	1 735 766	509 815	1 453 534

Source : Enquête AMT 2026.

Sans le volet accompagnateurs-visiteurs, l'impact économique final de l'Ardennes Méga Trail s'élève à 661 449 € à l'échelle du département et à 509 815 € à l'échelle du Parc naturel régional. En l'incluant, il atteint 1 735 766 € et 1 453 534 € respectivement ce qui traduit un écart de 1 074 317 € et 943 719 €, qui mesure à lui seul l'ampleur de l'incertitude associée à ce volet. Le scénario sans accompagnateurs-visiteurs offre la lecture la plus robuste de l'impact économique de l'événement, puisqu'il ne mobilise que des effectifs officiels exacts (coureurs, bénévoles) et des flux financiers directement observés (organisation). A contrario, le scénario avec accompagnateurs-visiteurs donne une image plus complète de la retombée économique réelle de l'événement, dès lors qu'un trail attire structurellement du public venu accompagner les coureurs, mais au prix d'une incertitude substantielle sur son ampleur exacte.

Dans les deux scénarios, la part de l'organisation dans l'impact total reste minoritaire. Elle pèse davantage à l'échelle du département (26,0 % sans accompagnateurs, 9,9 % avec) qu'à celle du Parc naturel régional (6,8 % sans, 2,4 % avec), où les dépenses de l'organisation sont plus largement externalisées (2.2.5). Ces parts se lisent indifféremment avant ou après application du coefficient multiplicateur (2.2.1), puisque ce dernier s'applique uniformément à l'ensemble du total et ne modifie donc pas le poids relatif de chaque composante. Les coureurs restent le principal moteur de l'impact hors accompagnateurs aux deux échelles. Une fois ce dernier volet intégré, il devient la composante dominante, ce qui souligne d'autant plus l'importance de la réserve méthodologique exprimée en 2.2.4.

2.3 / La remise en question de l'effet de substitution : la place des résidents

Cette dernière partie mobilise nos données pour discuter empiriquement la convention d'exclusion des résidents présentée et interrogée théoriquement en 1.3. Nous avons explicitement demandé aux résidents, qu'ils soient coureurs, bénévoles ou accompagnateurs-visiteurs, s'ils avaient dépensé la même chose, plus, ou moins, si l'Ardennes Méga Trail n'avait pas eu lieu. Cette formulation directe permet de tester empiriquement l'hypothèse d'invariance du comportement de consommation des résidents (1.3.2), sans laquelle l'exclusion systématique de leurs dépenses ne se justifie plus.

2.3.1 / Un effet de substitution loin d'être total : les résultats du questionnaire

Deux questions successives ont été posées à cet effet. La première demandait à chaque répondant s'il aurait dépensé la même chose en l'absence de l'événement. Sur les 546 répondants, 201 (36,8 %) déclarent qu'ils auraient dépensé la même chose, 299 (54,8 %) déclarent que non, et 46 (8,4 %) n'ont pas répondu. La seconde question, posée uniquement aux répondants ayant déclaré une différence, demandait de préciser le sens de cette différence. Sur les 267 réponses exploitables à cette seconde question, 226 (84,6 %) déclarent qu'ils auraient dépensé moins sans l'Ardennes Méga Trail. Cela revient à dire que l'événement les a incités à dépenser davantage sur le territoire. A l'inverse, 41 répondants (15,4 %) déclarent l'inverse.

L'hypothèse d'invariance qui fonde conventionnellement l'exclusion des résidents (1.3.2) prédirait une écrasante majorité de réponses « même dépense ». Ce n'est pas ce que

montrent nos données. Parmi les répondants qui expriment une différence, la très grande majorité déclare avoir dépensé davantage du fait de l'événement, et ce indépendamment du statut de résidence. Le tableau ci-dessous détaille ce résultat en distinguant résidents et extérieurs pour les deux échelles territoriales retenues dans ce mémoire.

Tableau 12 – Sens de variation de la consommation déclarée en l'absence de l'événement, par groupe

Groupe	N (réponses valides)	Dépense moindre sans l'AMT	Dépense supérieure sans l'AMT
Ensemble	267	84,6 %	15,4 %
Résidents des Ardennes	93	87,1 %	12,9 %
Extérieurs aux Ardennes	174	83,3 %	16,7 %
Résidents du Parc naturel régional	24	79,2 %	20,8 %
Extérieurs au Parc naturel régional	238	85,3 %	14,7 %

Source : Enquête AMT 2026.

Le résultat le plus significatif pour notre propos tient à la proximité des taux observés chez les résidents. À l'échelle du département, 87,1 % des résidents déclarent avoir dépensé davantage du fait de l'événement. Autrement dit, les résidents de notre échantillon rapportent un effet incitatif sur leur consommation au moins aussi marqué que celui des personnes venues spécifiquement de l'extérieur pour l'événement. Ce constat va directement à l'encontre de l'hypothèse d'invariance et confirme empiriquement, sur notre terrain, la fragilité théorique de la convention d'exclusion déjà discutée en 1.3.3.

Un point de vigilance doit néanmoins être signalé : le taux de réponse à la seconde question diffère sensiblement entre résidents et extérieurs. Seuls 93 des 255 résidents ardennais (36,5 %) ont répondu à cette question, contre 174 des 291 extérieurs (59,8 %). Nous pouvons ajouter également les 24 résidents du PNR qui déclarent pour 79,2 % d'entre eux qu'ils auraient dépensé moins si l'événement n'avait pas eu lieu. Cette différence de taux de réponse (entre résidents et personnes venant de l'extérieur) sera reprise parmi les limites de ce mémoire (2.3.3).

2.3.2 / Un ordre de grandeur économique de la consommation additionnelle des résidents

Les résultats précédents établissent la direction et la prévalence du phénomène, mais ne permettent pas de le chiffrer. Le questionnaire recueille un sens de variation (plus/moins) et non un montant précis de consommation additionnelle. Afin de donner un ordre de grandeur à l'enjeu économique que représenterait une prise en compte des dépenses des résidents, même partielle, nous proposons ici un exercice de simulation clairement distinct du calcul d'impact économique officiel présenté en 2.2.

Le calcul de la dépense totale des résidents mobilise, pour chacun des trois volets (coureurs, bénévoles, accompagnateurs-visiteurs) et à chaque échelle territoriale, le même principe que celui retenu en 2.2. La population résidente est multipliée par le panier moyen résident correspondant, puis les trois produits sont sommés. Pour les coureurs et les bénévoles, la population résidente retenue est un décompte exact par code postal, symétrique de celui déjà mobilisé pour les extérieurs (827 résidents ardennais et 294 résidents du Parc pour les coureurs ; 436 et 200 pour les bénévoles). Pour les accompagnateurs-visiteurs, en l'absence de tout décompte officiel, la population résidente est estimée par extrapolation, selon la même logique qu'en 2.2.4. Le ratio d'accompagnants par coureur, calculé cette fois sur le sous-échantillon des coureurs eux-mêmes résidents, est appliqué à l'effectif exact des coureurs résidents de chaque territoire, soit 2,05 accompagnants par coureur résident à l'échelle du département et 2,09 à l'échelle du Parc naturel régional. La somme de ces trois montants, à l'échelle du département puis du Parc naturel régional, constitue la dépense totale des résidents mobilisée en 2.3.2.

Tableau 13 – Détail du calcul de la dépense totale des résidents, par volet et territoire

	Ardennes (département)	Parc naturel régional
Coureurs — Population résidente	827	294
Coureurs — Panier moyen résident (€)	59,83 €	49,93 €
Coureurs — Dépense totale (€)	49 481 €	14 680 €
Bénévoles — Population résidente	436	200
Bénévoles — Panier moyen résident (€)	41,96 €	24,43 €
Bénévoles — Dépense totale (€)	18 296 €	4 886 €

Accompagnateurs-visiteurs — Population résidente estimée	1 698	614
Accompagnateurs-visiteurs — Panier moyen résident (€)	18,29 €	13,10 €
Accompagnateurs-visiteurs — Dépense totale (€)	31 055 €	8 043 €
TOTAL	98 832 €	27 608 €

Source : Enquête AMT 2026.

La dépense totale des résidents, tous volets confondus et extrapolée à la population totale selon la même méthode qu'en 2.2, s'élève à 98 832 € à l'échelle du département et 27 608 € à l'échelle du Parc naturel régional (cf. Tableau 13). Dans le calcul d'impact officiel, cette somme est intégralement exclue, conformément à la convention méthodologique présentée en 1.3. Nous simulons ici trois scénarios, correspondant chacun à une part hypothétique de cette dépense qui serait imputable à l'événement. C'est-à-dire une part qui n'aurait pas été dépensée sur le territoire en l'absence de l'Ardennes Méga Trail. Aucun coefficient multiplicateur n'est appliqué à ces montants, leur application supposerait de traiter cette consommation additionnelle hypothétique comme une injection nette équivalente à celle des dépenses extérieures, ce qui ajouterait un niveau d'incertitude supplémentaire à un exercice déjà fondé sur une hypothèse de simulation plutôt que sur une mesure directe.

Tableau 14 – Consommation additionnelle simulée des résidents selon trois scénarios de part imputable à l'événement

Part hypothétique retenue	Ardennes (département)	Parc naturel régional
25 %	24 708 €	6 902 €
50 %	49 416 €	13 804 €
75 %	74 124 €	20 706 €

Source : Enquête AMT 2026.

Même dans le scénario le plus prudent (25 %), la consommation additionnelle simulée des résidents représenterait, à elle seule, plus de trente fois l'impact primaire du volet bénévole tout entier à l'échelle départementale (775 €, 2.2.3). Le scénario haut (75 %) porterait ce montant à près de cent fois l'impact primaire de ce même volet. Cet exercice de simulation, aussi imparfait soit-il, illustre concrètement l'enjeu économique que

représente le choix méthodologique d'exclure ou non les résidents du calcul d'impact, bien au-delà de la seule question de principe théorique discutée en première partie.

2.3.3 / Limites

Plusieurs limites doivent être gardées à l'esprit dans la lecture de l'ensemble des résultats présentés dans cette seconde partie. Une première tient à la définition territoriale du Parc naturel régional : hors hébergement, le questionnaire ne demande pas de localiser précisément chaque poste de dépense dans ou hors de son périmètre, si bien que les résultats à cette échelle reposent sur l'origine déclarée des répondants plutôt que sur une localisation exacte de chaque achat (2.1.3).

Une deuxième limite concerne l'estimation du volet accompagnateurs-visiteurs (2.2.4), qui repose sur deux estimations successives en l'absence de tout registre officiel pour ce public. La taille de la population extérieure est obtenue en appliquant un ratio d'accompagnants par coureur répondant extérieur au territoire concerné (1,94 pour le département, 1,97 pour le Parc) à l'effectif exact des coureurs officiels extérieurs à chaque territoire. La dépense moyenne par personne extérieure, qui ne peut être empruntée aux coureurs, est calculée sur un sous-échantillon réduit à 17 réponses valides pour le département et 24 pour le Parc naturel régional. Ce panier moyen, calculé sur un nombre de réponses aussi restreint, reste sensible à quelques déclarations élevées : une poignée de répondants ayant indiqué des dépenses importantes suffit à tirer la moyenne vers le haut, ce qui doit inciter à la prudence dans la lecture du montant retenu (206 € et 154 € par personne extérieure selon l'échelle territoriale). L'impact économique de ce volet dépasse celui des coureurs aux deux échelles une fois le coefficient multiplicateur appliqué. Il existe un risque que les accompagnateurs déclarés recoupent partiellement d'autres coureurs ou bénévoles déjà comptabilisés par ailleurs. Cela nous a conduit à ne pas intégrer ce volet par défaut dans un résultat unique, mais à présenter systématiquement les deux scénarios, avec et sans ce volet (2.2.6).

Une autre limite tient à un risque de double comptage entre le volet des coureurs et celui des accompagnateurs-visiteurs. Un coureur répond au questionnaire pour lui-même et pour son groupe, accompagnants compris. Rien n'exclut qu'une personne de ce même groupe ait également répondu de façon indépendante en tant qu'accompagnateur-visiteur. Le caractère anonyme du questionnaire ne permet pas de recouper les réponses

pour vérifier l'ampleur de ce chevauchement, qui reste cependant probablement limité au regard de la taille réduite du volet accompagnateurs-visiteurs dans l'échantillon.

La limite suivante concerne 72 répondants dont le statut n'a pas pu être déterminé, très probablement en raison d'une question rendue obligatoire quelques heures seulement après l'ouverture du questionnaire. Ces répondants ont été exclus de la répartition par volet, tout en restant intégrés aux totaux généraux présentés dans ce mémoire.

Une limite déjà signalée en 2.1.4, concerne la représentativité par âge du volet coureurs, dont l'échantillon sous-représente les 25-34 ans et surreprésente les 35-44 ans par rapport à la population officielle.

Une dernière limite, enfin, porte sur la méthode retenue pour les dépenses de l'organisation. Le calcul d'impact présenté en 2.2 retient l'injection nette (2.2.5-2.2.6), qui suppose de connaître l'origine géographique des recettes de l'organisation. Si les inscriptions et le sponsoring (l'essentiel des recettes traçables) ont pu être classés avec précision par code postal et par adresse, 19 % des recettes restent non traçables à l'achat (buvette, merchandising, soirée bénévoles) sont rattachées à la population qui les a le plus probablement générées, à laquelle est appliqué le taux extérieur exact de cette population plutôt qu'un taux moyen unique (2.2.5). Cette hypothèse de rattachement, un acheteur de buvette est supposé être un coureur par exemple, n'a cependant pas pu être vérifiée transaction par transaction, faute de donnée sur l'identité de chaque acheteur. Cette limite doit être gardée à l'esprit dans la lecture des résultats présentés en 2.2.6.

2.3.4 / Conclusion de la partie et transition vers la conclusion générale

Cette seconde partie a mobilisé les données collectées lors de l'édition 2026 de l'Ardennes Méga Trail pour discuter empiriquement la convention méthodologique présentée en première partie. Nous avons dans un premier temps présenté le terrain d'étude, l'Athletic Bélair Club et l'événement lui-même, pour ensuite enchainer avec la méthodologie d'enquête retenue et la représentativité de l'échantillon obtenu (2.1). Ensuite, nous avons calculé l'impact économique de l'événement par volet (coureurs, bénévoles, accompagnateurs-visiteurs) pour les deux échelles territoriales retenues (2.2).

Cette lecture par volet fait apparaître des profils contrastés. Le volet « coureur » constitue la principale source d'impact pour les deux échelles retenues, tandis que la part des dépenses de l'organisation pèsent davantage à l'échelle départementale, où une plus large

part du budget a été dépensée en dehors du seul périmètre du Parc. Le volet bénévole, très majoritairement composé de résidents, ne contribue que marginalement à l'impact économique quelle que soit l'échelle retenue. Le volet des accompagnateurs-visiteurs, enfin, contribue de façon importante à l'impact économique malgré l'absence de tout effectif officiel, du fait de la taille de la population estimée.

Cette différence de poids entre les deux échelles territoriales, plus favorable au département qu'au seul Parc naturel régional, s'explique ainsi moins par un comportement de dépense structurellement différent des participants que par la répartition géographique des dépenses de l'organisation elle-même, largement concentrées hors du périmètre du Parc.

Nous avons enfin discuté, à partir de deux questions directement posées aux résidents, la convention d'exclusion de leurs dépenses du calcul d'impact (2.3). Contrairement à ce que prédirait l'hypothèse d'invariance sur laquelle repose cette convention, une large majorité des résidents de notre échantillon déclare avoir dépensé davantage du fait de l'événement, dans des proportions comparables à celles des extérieurs. Un exercice de simulation a permis de donner un ordre de grandeur économique à ce constat, montrant qu'une prise en compte même partielle de cette consommation additionnelle représenterait un montant loin d'être négligeable au regard des autres volets étudiés.

Ces résultats, empiriques et propres à un terrain inédit, ne permettent évidemment pas de trancher définitivement un débat théorique qui dépasse le cadre de ce mémoire. Ils apportent néanmoins des premiers éléments de réponse à la question posée en introduction, et invitent à ne plus considérer l'exclusion des résidents comme un quasi-automatisme méthodologique, mais comme une convention dont la pertinence mérite d'être discutée au cas par cas, selon la nature du public étudié et son rapport à l'événement.

Conclusion générale

Ce mémoire est parti d'un constat simple : l'exclusion des dépenses des résidents dans les études d'impact économique événementiel sportif, repose sur une hypothèse rarement testée empiriquement, celle de l'invariance de leur comportement de consommation. L'Ardennes Méga Trail étant un événement de taille moyenne ancré dans un territoire

rural jamais évalué auparavant, offrait un terrain propice pour mettre cette hypothèse à l'épreuve plutôt que de la reconduire par défaut. Selon que l'on retient ou non le volet accompagnateurs-visiteurs, dont l'effectif ne repose sur aucun registre officiel, l'impact économique de l'événement s'établit entre 661 449 € et 1 735 766 € à l'échelle du département, et entre 509 815 € et 1 453 534 € à l'échelle du Parc naturel régional.

C'est sur la question des résidents que ce travail apporte l'élément le plus substantiel. Nos données invitent à nuancer sérieusement l'hypothèse d'invariance sur laquelle repose leur exclusion conventionnelle. Les résidents de notre échantillon déclarent avoir modifié leur consommation du fait de l'événement dans des proportions proches, voire légèrement supérieures, à celles des personnes venues de l'extérieur du territoire (87,1 % contre 83,3 % à l'échelle du département). Rien dans ce résultat distingue le résident du visiteur extérieur quant à sa capacité à réagir économiquement à l'événement ce qui est précisément ce que l'hypothèse d'invariance prédit de ne pas observer.

L'exercice de simulation mené en 2.3.2, bien que délibérément prudent dans ses hypothèses et clairement distinct du calcul d'impact officiel, donne une idée de l'enjeu économique que représente ce résultat. La consommation additionnelle potentiellement imputable à l'événement chez les seuls résidents s'élèverait, selon le scénario retenu, entre 24 708 € et 74 124 € à l'échelle du département, et entre 6 902 € et 20 706 € à l'échelle du Parc naturel régional. Même dans son scénario le plus prudent, ce montant dépasse déjà de plus de trente fois l'impact primaire de l'ensemble du volet bénévole, alors même que ce volet est presque entièrement composé de résidents et qu'il échappe, à ce titre, presque intégralement au calcul d'impact tel qu'il est conventionnellement mené.

Ce résultat ne remet pas en cause la logique théorique de l'exclusion des résidents, qui reste fondée sur un principe économique solide. Par définition, ce qui est déjà présent sur le territoire ne peut constituer un afflux net de richesse comparable à celui apporté par un visiteur extérieur. Il interroge en revanche son application quasi automatique, rarement testée empiriquement, dans la quasi-totalité des études d'impact événementiel. Le cas de l'Ardennes Méga Trail, porté par des bénévoles eux-mêmes presque tous résidents, illustre une configuration où cette convention méthodologique peut masquer une part non négligeable de l'effet économique réel de l'événement sur le territoire qui l'accueille, plutôt que de l'exclure légitimement au nom de la seule neutralité économique.

Ces résultats doivent être lus en tenant compte des limites qui accompagnent l'exercice : un volet accompagnateurs-visiteurs estimé par extrapolation plutôt que dénombré, ce qui engendre un risque de double compte avec le volet des coureurs ; une hypothèse de rattachement pour 19 % des recettes non traçables de l'organisation ; un échantillon dont la représentativité par âge et le taux de réponse varient selon les volets et les échelles territoriales. Aucune de ces limites ne remet en cause le sens général des résultats, mais elles invitent à la prudence dans leur interprétation.

Trois pistes se dégagent pour prolonger ce travail. La première, et la plus directement liée à ce que ce mémoire n'a fait qu'esquisser à partir d'un exercice de simulation, consisterait à interroger directement le comportement de consommation des résidents par un dispositif d'enquête dédié, plutôt que de le déduire d'une hypothèse théorique. La deuxième consisterait à répéter cette étude sur plusieurs éditions de l'événement, afin de distinguer ce qui relève d'un effet structurel de ce qui tient aux caractéristiques particulières de l'édition 2026. Enfin, une troisième piste consisterait à étendre cette discussion méthodologique à d'autres formats d'événements sportifs, notamment aux grands événements sportifs internationaux, dont les territoires plus larges comptent un nombre de résidents nettement supérieur et pourraient rendre cet enjeu encore plus significatif.

Bibliographie

Agha, N. & Taks, M. (2018), « Modeling Resident Spending Behavior During Sport Events: Do Residents Contribute to Economic Impact? », *Journal of Sport Management*, 32(5), 473-485.

Ardennes Méga Trail (2026), site officiel, *ardennes-megatrail.com*.

Athlétic Bélair Club (2026), support de présentation du club (document interne).

Barget, E. & Gouguet, J.-J. (2010), « La mesure de l'impact économique des grands événements sportifs. L'exemple de la Coupe du Monde de Rugby 2007 », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2010/3, 379-408.

Bourg, J.-F. & Gouguet, J.-J. (1998), *Analyse économique du sport*, PUF, Paris.

Campagne, P. & Pecqueur, B. (2014), *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris.

CDES / Fédération Française de Motocyclisme (2026), *Étude d'impact économique du Championnat de France d'Enduro, manche de Saint-Flour*, rapport d'étude.

CDES (2024), *Étude d'impact économique ex-ante des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*, Centre de Droit et d'Économie du Sport, Université de Limoges.

Crompton, J. (1995), « Economic Impact Analysis of Sports Facilities and Events: Eleven Sources of Misapplication », *Journal of Sport Management*, 9(1), 14-35.

Crompton, J. (2006), « Economic Impact Studies: Instruments for Political Shenanigans? », *Journal of Travel Research*, 45(1), 67-82.

Crompton, J. & McKay, S. (1994), « Measuring the Economic Impact of Festivals and Events: Some Myths, Misapplications and Ethical Dilemmas », *Festival Management and Event Tourism*, 2(1), 33-43.

Davezies, L. (2008), *La République et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Seuil, coll. « La République des idées », Paris.

FFA & Union Sport & Cycle (2024), *Baromètre Finisher Athlé*, rapport d'étude.

Insee / Dreets Grand Est (2024), *Portrait de territoire — Ardennes, indicateurs 2024*.

Kasimati, E. (2003), « Economic Aspects and the Summer Olympics: A Review of Related Research », *International Journal of Tourism Research*, 5, 433-444.

Lacroix, A., Mollard, A. & Pecqueur, B. (2000), « Origine et produits de qualité territoriale : du signal à l'attribut ? », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°4, 683-706.

Lamy, G. (2023), « UTMB Mont-Blanc : 23 millions d'euros de retombées économiques », *Lyon Capitale*, lyoncapitale.fr, 1er septembre 2023.

Observatoire de l'économie du sport, ministère des Sports (2017), *Lettre Sport éco* — enquête OpinionWay pour Sporsora (2016), mai 2017.

Preuss, H. (2005), « The Economic Impact of Visitors at Major Multi-Sport Events », *European Sport Management Quarterly*, 5(3), 281-301.

Répertoire National des Associations (RNA) (2026), fiche Athletic Bélair Club (SIREN 530 843 705), consultée le 17 août 2026.

Rossini, L., Falese, L., Andrade, A., Dutra, A., Giglio, M. & Federici, D. (2025), « Athletes' and Spectators' Expenditures During a Medium-Sized Sport Event: The Case Study of the Italian National University Sport Championship », *Frontiers in Sports and Active Living*, 7, article 1528503.

Seaman, B.A. (2006), « The Supply Constraint Problem in Economic Impact Analysis: An Arts/Sports Disparity », *Andrew Young School of Policy Studies Research Paper Series*, n°07-04.

Florentin, A. & Chabanel, B. (2016), « L'effet multiplicateur local — Un levier incontournable pour inspirer le développement des territoires », Note de position n°7, *UTOPIES*.

u-Trail (2025), « Combien ça coûte de faire du trail : les révélations de Ouest-France », *u-trail.com*, 30 juillet 2025.

Van Lu, A. & Perron, R. (2012), « Évolution de l'emploi dans les Ardennes — La restructuration de l'industrie s'accélère au détriment de l'emploi », *Insee Flash Champagne-Ardenne*, n°149, juillet 2012.

Annexes

Annexe 1 – Affiche de l'étude

Affiche de communication relayée sur les réseaux sociaux et diffusée sur les écrans installés sur le site de l'événement, permettant aux participants d'accéder au questionnaire via un QR code (2.1.3).



Annexe 2 – Questionnaire (participants / coureurs)

Version intégrale du questionnaire administré aux participants et coureurs de l'Ardennes Méga Trail 2026 (2.1.3). Les questionnaires destinés aux bénévoles et aux accompagnateurs-visiteurs reprennent la même trame, avec quelques questions adaptées à chaque public.

Questionnaire final — Participants / Coureurs

Étude d'impact économique – Ardennes Méga Trail 2026

INTRODUCTION

Bonjour,
Dans le cadre de l'étude d'impact économique de l'Ardennes Méga Trail 2026, nous réalisons ce questionnaire afin de mieux comprendre les retombées économiques de l'événement sur le territoire du Parc Naturel Régional des Ardennes ainsi que sur le département.
Les réponses sont anonymes et utilisées uniquement dans le cadre de cette étude.
Nous vous remercions pour votre participation !

PARTIE 1 — PROFIL DU RÉPONDANT

1. Quel âge avez-vous ?
(Réponse numérique)

2. Sexe
- Homme
- Femme
- Préfère ne pas répondre

3. Êtes-vous résident français ?
- Oui
- Non

4. Si vous n'êtes pas résident français, dans quel pays résidez-vous ?
(Réponse courte)
(Question affichée uniquement si réponse "Non" à la question précédente.)

5. Si vous êtes résident français, dans quelle commune habitez-vous ?
(Réponse courte)
(Question affichée uniquement si réponse "Oui" à la question 3.)

6. Si vous êtes résident français, dans quel département habitez-vous ?
(Réponse courte)
(Question affichée uniquement si réponse "Oui" à la question 3.)

7. Quelle est votre situation professionnelle ?
- Étudiant
- Salarié
- Travailleur indépendant
- Fonctionnaire
- Retraité

- Sans activité
- Autre

8. Quel moyen de transport principal avez-vous utilisé pour venir ?
- Voiture
- Covoiturage
- Train
- Camping-car / van
- Moto
- Vélo
- Autre

9. Distance approximative parcourue pour venir :
- Moins de 20 km
- 20 à 50 km
- 50 à 100 km
- 100 à 300 km
- Plus de 300 km

PARTIE 2 — PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT

10. Était-ce votre première participation à l'Ardennes Méga Trail ?
- Oui
- Non

11. Vous êtes venu :
- Seul
- En couple
- En famille
- Entre amis
- Avec un club / groupe

12. Combien de personnes vous accompagnaient ?
- 0
- 1
- 2
- 3-4
- 5 et plus

13. Combien de nuits avez-vous passées sur le territoire ?
- 0
- 1
- 2
- 3 et plus

14. Quel type d'hébergement avez-vous utilisé ?
- Hôtel
- Gîte / Airbnb
- Camping
- Camping-car / van
- Famille / amis
- Aucun
- Autre

15. Seriez-vous venu dans les Ardennes ce week-end sans l'Ardennes Méga Trail ?
- Oui
- Non

15 bis. Quelle aurait été la raison principale de votre venue ?
- Visite familiale / amis
- Tourisme / loisirs
- Travail / déplacement professionnel
- Résidence secondaire
- Autre événement
- Autre
(Question affichée uniquement si réponse "Oui" à la question précédente.)

16. Qu'est-ce qui vous a motivé à venir à l'Ardennes Méga Trail ?
(Plusieurs réponses possibles)
- Le défi sportif
- Les paysages / la nature
- La découverte des Ardennes
- L'ambiance conviviale
- La réputation de l'événement
- L'organisation
- L'accompagnement d'un proche
- Autre

PARTIE 3 — DÉPENSES

Merci d'indiquer une estimation des dépenses que vous avez personnellement engagées durant votre venue.

17. Dépenses d'hébergement :
- 0 €
- 1-50 €
- 51-100 €
- 101-200 €
- 201 € et plus

18. Dépenses de restauration / alimentation :
- 0 €
- 1-20 €
- 21-50 €
- 51-100 €
- 101 € et plus

19. Dépenses de transport :
- 0 €
- 1-20 €
- 21-50 €
- 51-100 €
- 101 € et plus

20. Dépenses dans les commerces locaux :
(souvenirs, équipements, etc.)
- 0 €
- 1-20 €
- 21-50 €
- 51-100 €
- 101 € et plus

21. Avez-vous réalisé d'autres dépenses liées à votre venue ?
- Oui
- Non

Si oui :
(Réponse courte)

PARTIE 4 — TERRITOIRE ET ATTRACTIVITÉ

22. Avez-vous profité de votre venue pour :
(Plusieurs réponses possibles)
- Visiter une commune des Ardennes
- Découvrir des sites naturels
- Consommer dans des commerces/restaurants locaux
- Faire une activité touristique
- Passer du temps en famille / entre amis
- Aucun de ces éléments

23. Selon vous, l'Ardennes Méga Trail contribue-t-il à valoriser le patrimoine naturel des Ardennes ?
- Oui totalement

- Peu
- Pas du tout

24. Après cette expérience, seriez-vous susceptible de revenir dans les Ardennes en dehors de l'événement ?
- Oui
- Peut-être
- Non

25. Comment évaluez-vous globalement votre expérience sur l'événement ?
- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyenne
- Insatisfaisante

Annexe 3 – Déclaration anti-plagiat URCA 2026

Ref : Dumas-03. Version : mars 2026

Déclaration anti-plagiat

Je soussigné·e .....Stockmer Lucas.....

- déclare que ce travail (mémoire, thèse, rapport de stage…) est un document original fruit d'un travail personnel ;
- déclare être informé que le plagiat est un délit sévèrement sanctionné par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle qui consiste notamment à prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne ;
- atteste que les citations d'auteurs apparaissent entre guillemets dans le corps du mémoire ;
- atteste que les sources ayant servi à élaborer mon travail de réflexion et de rédaction sont référencées de manière exhaustive et claire dans la bibliographie figurant à la fin du mémoire ;
- déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires pour la reproduction d'images, d'extraits, figures ou tableaux empruntés à d'autres œuvres. A défaut, une version numérique, dite "version de diffusion", excluant ces œuvres tierces est fournie.

Fait à .....Warcq....., le .....03/09/2026.....

Signature : 

Liste des abréviations et acronymes

ABC — Athlétic Bélair Club

ADT — Agence de Développement Touristique des Ardennes

AMT — Ardennes Méga Trail

CDES — Centre de Droit et d'Économie du Sport (Limoges)

CDS — Crêtes de Semoy (course de l'Ardennes Méga Trail)

CSP — Catégorie socio-professionnelle

DGE — Direction Générale des Entreprises

FFA — Fédération Française d'Athlétisme

FFM — Fédération Française de Motocyclisme

LST — Le Saut Thibault (course de l'Ardennes Méga Trail)

ONS — Observatoire National du Sport

PIB — Produit intérieur brut

PNR — Parc naturel régional des Ardennes

RLT — Roc La Tour (course de l'Ardennes Méga Trail)

RNA — Répertoire National des Associations

SIREN — Système d'Identification du Répertoire des Entreprises

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

Le trail, une pratique qui a changé d'échelle en trente ans 5

Un outil revendiqué de développement pour les territoires ruraux ... 6

Mesurer l'impact économique d'un événement : une méthode née de la critique 6

L'exclusion des dépenses des résidents, un quasi-automatisme méthodologique 8

Un angle mort local : les Ardennes n'ont jamais fait l'objet d'une étude d'impact 9

L'Ardennes Méga Trail, un terrain d'étude inédit 9

Problématique 10

Annonce du plan 10

PARTIE 1 — Les études d'impact économique événementiel sportif : cadre théorique, méthode standard et la question des résidents 11

1.1 / Les fondements théoriques de la mesure d'impact économique événementiel 11

1.1.1 / Un champ né de la critique nord-américaine 11

1.1.2 / La théorie économique de la base appliquée au sport 13

1.1.3 / L'effet multiplicateur : mécanismes et limites 15

1.2 / Une méthodologie standardisée mais contestée 16

1.2.1 / Les onze sources de mauvaise application selon Crompton (1995) 17

1.2.2 / La méthodologie française : le rôle du Centre de Droit et d'Économie du Sport 19

1.2.3 / Des limites qui persistent malgré la standardisation 21

1.3 / L'exclusion des dépenses des résidents : un quasi-automatisme méthodologique en question 23

1.3.1/ L'effet de substitution, fondement théorique de l'exclusion 23

1.3.2/ Une convention reposant sur une hypothèse forte : l'invariance du comportement des résidents 26

1.3.3/ De la convention à l'hypothèse : vers une remise en question de l'exclusion 28

1.4 / L'Ardennes Méga Trail : un terrain inédit pour interroger la convention 29
1.4.1/ Un territoire jamais évalué malgré une offre de trail dense 29
1.4.2/ Un événement aux caractéristiques propices à la discussion méthodologique 31
1.4.3/ Conclusion de la partie et transition vers la partie empirique 32
PARTIE 2 — L'Ardennes Méga Trail à l'épreuve des données : terrain d'étude, impact économique et place des résidents 34
2.1 / Le terrain d'étude et la méthodologie d'enquête 34
2.1.1 / L'Athlétic Bélair Club 34
2.1.2 / L'Ardennes Méga Trail 35
2.1.3 / Méthodologie d'enquête 37
2.1.4 / Représentativité de l'échantillon 39
2.2 / Impact économique de l'événement 41
2.2.1 / Méthode de calcul appliquée 41
2.2.2 / Les coureurs 44
2.2.3 / Les bénévoles 44
2.2.4 / Les accompagnateurs-visiteurs 45
2.2.5 / Impact net de l'organisation 50
2.2.6 / Synthèse : l'impact économique final selon deux scénarios 51
2.3 / La remise en question de l'effet de substitution : la place des résidents 53
2.3.1 / Un effet de substitution loin d'être total : les résultats du questionnaire 53
2.3.2 / Un ordre de grandeur économique de la consommation additionnelle des résidents 55
2.3.3 / Limites 57
2.3.4 / Conclusion de la partie et transition vers la conclusion générale 58
Conclusion générale 59
Bibliographie 61
Annexes 64
Liste des abréviations et acronymes 71

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Représentativité de l'échantillon, volet coureurs..... 39
Tableau 2 – Représentativité de l'échantillon, volet bénévoles 40
Tableau 3 – Coefficients multiplicateurs retenus par territoire 42
Tableau 4 – Impact économique du volet coureurs extérieurs 44
Tableau 5 – Impact économique du volet bénévoles extérieurs..... 45
Tableau 6 – Effectif et réponses des coureurs extérieurs (calcul du ratio)... 47
Tableau 7 – Total d'accompagnants estimé selon trois scénarios 47
Tableau 8 – Population d'accompagnateurs-visiteurs extérieure estimée ... 48
Tableau 9 – Impact économique du volet accompagnateurs-visiteurs..... 49
Tableau 10 – Sensibilité de l'impact accompagnateurs-visiteurs au scénario 50
Tableau 11 – Synthèse de l'impact économique final (deux scénarios) 52
Tableau 12 – Sens de variation de la consommation sans l'événement 54
Tableau 13 – Détail du calcul de la dépense totale des résidents..... 55
Tableau 14 – Simulation de la consommation additionnelle des résidents. 56